

CONTRAT REGIONAL DE PAYS : 2^{ème} phase

CONTRAT INITIAL					APRES BILAN		
Axe 1 – Action 1 <u>Assurer le maintien et l'adaptation du tissu économique</u>	Dotation réservée	Crédits Engagés	Crédits mandatés	Crédits Disponibles	Réduction/ Abondement	Reste à engager	Enveloppe totale
	502 800 €	321 300 €	241 792 €	181 500 €	- 70 100	111 400	432 700
1.A opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC)	200.000 €	200.000 €	120 843 €	0 €	0 €	0 €	200 000 €
<p>Opération contractuelle engagée selon la convention cadre du 6 décembre 2004. Au titres des crédits régionaux, les communes de Thoury et La Ferté St Cyr ne sont pas éligibles.</p> <p><u>Nature des investissements</u> : définis dans le cadre d'un règlement régional adopté par la CPR du 25/03/05. sont éligibles, les travaux sur immeuble et l'acquisition de matériel amortissable apportant une réelle plus value à l'entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquisitions immobilières, - acquisition, équipement et mise aux normes des véhicules de tournée et de véhicules de transport à la demande pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, - aménagements immobiliers : modernisation, mise aux normes d'hygiène, de sécurité et d'environnement, création ou extension du local professionnel, agencement (excepté le mobilier), dissociation du logement et de l'exploitation commerciale à l'occasion d'une modernisation, - devantures : rénovation et extension (travaux complets : de la restauration à la réfection, y compris le vitrage, le système antiviol, l'éclairage, la signalétique...) ; aucune rénovation de vitrine ne sera prise en compte seule. - Matériel : investissement apportant une réelle plus-value à l'entreprise : accroissement du rendement, accès à de nouveaux marchés, diversification d'activité à l'exception du renouvellement normal (renouvellement à l'identique), - Véhicules de tournées : achat et équipements neufs, équipement et mise aux normes des véhicules (attestation de l'administration compétente devra certifier de la conformité des travaux après réalisation de la modernisation du véhicule), - La microinformatique s'il elle intervient dans le 	<p><u>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action</u></p> <p>∴</p> <p>26 projets soutenus dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 créations d'entreprises, - 3 reprises d'entreprises, - 17 projets de modernisation (mises aux normes, diversification...). <p>Emplois créés : 8+1 apprenti</p> <p>Un premier bilan (quantitatif et qualitatif) de cette ORAC a été conduit par les Chambres consulaires en 2009 (document adressé à l'Etat et au Conseil régional), tous fonds confondus.</p> <p>Un contrôle conduit en décembre 2007 par la mission régionale d'audit (Trésorerie régionale), suite au rapport contradictoire établi en mai 2008, a conclu à une bonne gestion des crédits délégués au Pays pour cette opération.</p>	<p>L'ORAC s'est achevée en mai 2009. Elle fut conduite grâce à des financements européens (FEDER), de l'Etat (FISAC et FRED) et du Conseil régional (Contrat régional de Pays).</p> <p>Aucun abondement n'est sollicité.</p>					

processus de production.

Maitrise d'ouvrage : entreprises inscrites au répertoire des métiers ou au registre du commerce, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 800.000 €.

Modalités :

- avis technique des chambres consulaires concernées.
- Une formation équivalente à un minimum de trois jours,
- 1 seule opération par maître d'ouvrage,
- Respect des conditions et modalités d'intervention du Conseil régional définies dans la délibération régional CPR n°05.03.05.
- Un délai de carence de 3 ans sera appliqué à l'issue de cette ORAC,
- En cas de changement d'usage ou de revente du bâtiment et du matériel dans les 10 ans suivant l'engagement de subvention, l'aide sera reversée à la région au prorata temporis.

Taux: 30%, subvention plafonnée à 10.000€.

Subvention plafonnée à 10.000 par dossier

- plancher de la dépense subventionnable : 10.000€, soit une subvention minimale de 3.000€,
- plafond de la dépense subventionnable : 33.334€, soit une subvention maximale de 10.000€

1. B maintien de l'appareil commercial, artisanal et de services.	288.000 €	117.800 €	117 800 €	170.200 €	- 62.300 €	107 900 €	225 700 €
--	------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------	------------------	------------------

Le tissu commercial et artisanal de proximité tout comme les services à la population (école, médecins...) sont essentiels à la qualité de vie locale et à l'attractivité économique et résidentielle du territoire. Le Pays veillera donc au maintien d'un bon maillage de ces services.

Nature des investissements :

- études de faisabilité économique,
- acquisition, construction, réhabilitation, aménagements intérieurs et extérieurs, équipements, mobiliers...

Maitrise d'ouvrage : collectivités (communes, EPCI)

Plafond de la dépense subventionnable : 120.000€ par projet (en cohérence avec le contrat précédent).

Modalités :

- étude de faisabilité économique demandée pour apprécier le projet et démontrant la carence de l'initiative privée,
- intervention sur le dernier commerce ou service

Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action

4 projets soutenus dont :
 - 3 alimentaires : maintien de 2 exploitants en place, accueil d'un nouveau professionnel,
 - 1 service : maintien d'un professionnel auparavant itinérant sur le Pays.
 7 emplois ont été confortés au total.

*** Projets réalisés :**

Maintien de la boulangerie à La Ferté-Beauharnais :

Coût : 232.142 €
 Subvention allouée : 36.000€

Nouvelles modalités proposées par le Pays

- Le soutien aux marchés est ajouté dans les opérations éligibles.

*** Opérations abandonnées :**

Maintien d'une épicerie :

Commune de Vouzon
 Coût total : 250.000 €
 Subvention allouée : 36.000 €
 L'intervention d'un opérateur privé a permis le maintien du commerce sans l'intervention de la collectivité.

Maintien d'une boucherie :

Commune de Souesmes
 Coût total : 210.000 €
 Subvention allouée : 36.000 €
 Faute d'avoir trouvé un professionnel pour reprendre ce commerce, la commune a décidé d'abandonner ce

(multiservices) de la commune dans sa catégorie uniquement,
 - taux : 30% pour les opérations communales, 45% pour les EPCI. Pour les projets de construction ou d'extension, ce taux sera réduit de 15 points s'il n'est pas respecté une part bois significative (classe 2) ou les normes HOE,
 - toute intervention sur un équipement dont le coût excède 300.000€ doit être précédée d'un audit énergétique,
 - avis motivé des chambres consulaires,
 - matériel d'occasion éligible uniquement en cas de reprise,
 - le cumul d'aides publiques ne doit pas conduire à un enrichissement sans cause de la collectivité,
 - en cas de changement d'usage ou de revente du bâtiment et du matériel dans les 10 ans suivant l'engagement de subvention, l'aide sera reversée à la Région au prorata temporis.

Opérations identifiées :

Maintien d'une boulangerie

Maître d'ouvrage :	Commune la Ferté-Beauharnais
Coût total :	250.000 €
Dépense subventionnable :	120.000 €
Taux de subvention :	30%
Subvention :	36.000 €

Maintien d'une épicerie

Maître d'ouvrage :	Commune de Vouzon
Coût total :	250.000 €
Dépense subventionnable :	120.000 €
Taux de subvention :	30%
Subvention :	36.000 €

Maintien d'une épicerie

Maître d'ouvrage :	Commune de Courmemin
Coût total :	200.000 €
Dépense subventionnable :	120.000 €
Taux de subvention :	30%
Subvention :	36.000 €

Maintien d'une boucherie

Maître d'ouvrage :	Commune de Souesmes
Coût total :	210.000 €
Dépense subventionnable :	120.000 €

Maintien de la boulangerie à Montrieux-en-Sologne :

Coût : 232.272 €
 Subvention allouée : 36.000 €.

Maintien de l'épicerie à Montrieux-en-Sologne :

Coût : 165.709 €
 Subvention allouée : 36.000 €

En substitution de projets abandonnés durant la première phase :

Maintien d'un salon de coiffure à La Ferté-Beauharnais.

Coût : 32 666 €
 Subvention allouée : 9 800 €

projet.

Maintien d'une boulangerie / boucherie:

Commune de Villeny
 Coût total : 280.000 €
 Subvention allouée : 36.000 €

Faute d'avoir trouvé un professionnel pour reprendre ce commerce, la commune a décidé d'abandonner ce projet.

La commune s'est investie dans la création d'un restaurant (réhabilitation du presbytère), non éligible au contrat.

*** Opération maintenue :**

Maintien d'une épicerie

Maître d'ouvrage :	Commune de Vernou-en-Sologne
Coût total :	260.000 €
Dépense subventionnable :	120.000 €
Taux de subvention :	30%
Subvention :	36.000 €

*** Opération modifiée :**

Maintien d'une épicerie

Maître d'ouvrage :	CC Pays de Chambord
Coût total :	200.000 €
Dépense subventionnable :	120.000 €
Taux de subvention :	45%
Subvention :	54.000 €

Suite au transfert de compétences à la CCom du Pays des Châteaux à laquelle la commune de Courmemin adhère aujourd'hui, la nature du maître d'ouvrage change.

Opérations pressenties :

Maintien d'une boulangerie

Maître d'ouvrage : Commune de Vernou-en-Sologne
 (Coût total estimé : 66.278 €)

Maintien d'un point presse, fournitures scolaires, pressing

Maître d'ouvrage : Commune de la Ferté-Imbault (Coût total estimé : 23.931 €)

Maintien d'une boucherie

Maître d'ouvrage : Commune de Souvigny-en-Sologne

Taux de subvention : 30%					Coût total estimé : 30.000 €		
Subvention : 36.000 €					Création d'un marché couvert		
Maintien d'une épicerie					Maître d'ouvrage : Commune de Souesmes Coût total estimé : 250.000 €		
Maître d'ouvrage : Commune de Vernou-en-Sologne					La commune a engagé une réflexion globale portant notamment sur la réhabilitation d'une grange patrimoniale pour créer un marché couvert (étude de faisabilité en cours dans le cadre d'un audit territorial soutenu au titre de la politique Cœur de village et LEADER).		
Coût total : 260.000 €							
Dépense subventionnable : 120.000 €							
Taux de subvention : 30%							
Subvention : 36.000 €							
Maintien d'une boulangerie/boucherie							
Maître d'ouvrage : Commune de Villeny							
Coût total : 280.000 €							
Dépense subventionnable : 120.000 €							
Taux de subvention : 30%							
Subvention : 36.000 €							
Maintien d'une boulangerie							
Maître d'ouvrage : Commune de Montrieux-en-Sologne							
Coût total : 120.000 €							
Dépense subventionnable : 120.000€							
Taux de subvention : 30%							
Subvention : 36.000 €							
Maintien d'une épicerie							
Maître d'ouvrage : Commune de Montrieux-en-Sologne							
Coût total : 278.000 €							
Dépense subventionnable : 120.000 €							
Taux de subvention : 30%							
Subvention : 36.000 €							
1. C création de points multiservices	14.800 €	3.500 €	3149 €	11.300 €	- 7.800 €	3 500 €	7 000 €
Ancrer les entreprises dans le territoire et développer leur rôle d'animateur et de service de proximité en les équipant d'outils multimédia leur permettant d'offrir des prestations spécifiques. Cet objectif participe également : - à la concrétisation du volet animation collective de l'ORAC, portant sur le développement des TIC ainsi que		<u>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</u> Nombre de PMS réalisé : 1 (sur 3 escomptés). Un autre projet avait reçu une subvention			<u>Nouvelles modalités proposées par le Pays :</u> Maintien des modalités. <u>Opération pressentie :</u> Cette nouvelle opération a reçu l'avis favorable du comité d'agrément du 18 décembre 2009.		

l'action initiée dans le cadre de l'article 118 (convention MATRA) sur la création de sites internet par les entreprises,

- à la complétude du dispositif Espaces Publics Numériques,
- à la couverture de la future Maison de l'emploi (accès du public aux prestations).

Nature des dépenses :

- diagnostic, équipements informatiques, (ordinateur, scanner, photocopieur, caméra...), branchements, formations, supports de communication, signalétique,
- animation du dispositif.

Plafond de la dépense subventionnable : 6.125 € par projet

Maîtrise d'ouvrage :

- investissement : artisans, commerçants de proximité permettant un accueil du public (local commercial), situé dans une commune de moins de 2.000 habitants,
- animation : Pays Grande Sologne, Chambres consulaires.

Modalités :

- promotion du dispositif par les chambres consulaires et l'équipe d'animation du Pays (en appui de la mise en œuvre de l'ORAC)
- avis de la chambre de commerce et d'industrie sur la faisabilité de l'opération,
- identification des Points multiservices en concertation avec les maires des communes concernées, et la CCI,
- les points multiservices ne doivent pas concourir à faciliter le retrait d'un service public mais bien à mailler le territoire et faciliter l'accès du public à différents services.

Taux: 80%

pour la création d'un PMS sur Chaumont-sur-Tharonne (M.El GHZAOUI, épicerie). Mais ce dernier a finalement abandonné son projet.

Projet réalisé :

Création d'un PMS à Souvigny-en-Sologne

Maitre d'ouvrage :	Mme Brossard (épicerie)
Coût total :	4.382 €
Dépense subventionnable :	4.375 €
Taux de subvention :	80%
Subvention :	3.500 €

Ce maître d'ouvrage a créé son entreprise avec l'aide de l'ORAC soutenue dans le contrat. Cette prestation PMS conforte les services proposés par l'épicerie dans ce petit village.

Création d'un PMS

Maître d'ouvrage : Mme BOURSAIN, tabac, presse à Chaumont-sur-Tharonne (Coût total estimé : 4.901 €)

Axe1- Action 2 Créer un cadre favorable au maintien, au développement et à l'implantation des entreprises.	Dotation réservée	Crédits Engagés	Crédits mandatés	Crédits Disponibles	Réduction/ Abondement	Reste à engager	Enveloppe totale																				
2. A. Conforter les pôles d'activités économiques.	314.300 €	199.600 €	199 600 €	114.700 €	+ 336.300 €	451 000 €	650 600 €																				
<p>Grâce à la mise en œuvre de deux Contrats régionaux, le Pays de Grande Sologne Sologne s'est doté de 3 zones d'activités structurantes (jardin d'entreprises, Ecoparc d'affaires et la zone bipolaire Lamotte-Nouan) reconnues d'ailleurs au titre de la politique départementale PARCO. Cet effort doit être maintenu et appuyé sur ce territoire lourdement touché afin de dynamiser le tissu économique et créer de l'emploi.</p> <p>Nature des investissements : Sont éligibles, pour l'extension et requalification des zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études préliminaires et de faisabilité, acquisition d'outils de gestion du site (hors acquisition des bases PILOTE 41), - acquisition foncière, fouilles archéologiques, - aménagement paysagers, de services, de sécurité, - la signalétique, - la viabilisation : desserte, réseaux, aménagements paysagers, équipements et services collectifs... <p>Maîtrise d'ouvrage : communautés de communes.</p> <p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cohérence du projet au regard du schéma départemental PARCO, - présentation d'une analyse d'opportunité d'extension, de la zone ou de faisabilité pour les créations, - mise en œuvre d'une démarche de qualité environnementale selon les principes du Conseil régional, choisir 5 champs d'action au moins parmi les 11 proposés dont « énergie », « transports » et « chantier ». L'intervention d'un bureau d'études spécialisé pour assister le maître d'ouvrage dans cette démarche sera financée à hauteur de 80 %. - bilan financier prévisionnel faisant apparaître l'ensemble des recettes attendues, sur la base d'un prix de vente de terrain compatible avec le marché local. <p>Taux: 80% pour les études dont la démarche « qualité environnementale », autres investissements 40%.</p> <p>Opérations identifiées :</p>		<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte de qualité : réalisation d'une pré-étude par la CdC de la Sologne des étangs (à conforter pour la 2^{ème} phase). - 1^{ère} tranche d'extension de l'Ecoparc réalisée et commercialisée. <p>La CdC Sologne des étangs a réalisé l'ensemble des objectifs financiers affichés sous cette action (extension de zone + bâtiments relais). Cette zone d'activités compte actuellement 150 emploi. L'extension et la construction de locaux d'activités ont permis d'accueillir 24 emplois).</p> <p>Projet réalisé :</p> <p>Extension et viabilisation de l'Ecoparc d'Affaires de Sologne</p> <table border="1" data-bbox="846 954 1384 1166"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>CCom Sologne des étangs</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>478.906</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>474.250€</td> </tr> <tr> <td>Taux de subvention :</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>199.600 €</td> </tr> </table> <p>L'accueil de l'entreprise CIZEAU (action2.B) a permis de développer une filière bois énergie de proximité sur la CdC (alimentation d'une chaudière bois à l'EPHAD de Neung-sur-Beuvron par les déchets produits par l'entreprise).</p> <p>Les élus de la CdC souhaitent engager une étude plus large sur l'offre potentiel en bois</p>			Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des étangs	Coût total :	478.906	Dépense subventionnable :	474.250€	Taux de subvention :	40%	Subvention :	199.600 €	<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays : Maintien des modalités.</p> <p>Opération maintenue :</p> <p>Extension et viabilisation de la zone de Nouan-le-Fuzelier, intégration paysagère et signalétique de la zone bipolaire Lamotte-Nouan (études et travaux).</p> <table border="1" data-bbox="1420 603 2112 786"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>CCom Cœur de Sologne</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>286.750 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>286.750 €</td> </tr> <tr> <td>Taux de subvention :</td> <td>40% (80%)</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>114.700 €</td> </tr> </table> <p>Opérations pressenties :</p> <p>La CCom Sologne des étangs poursuit ses efforts pour un développement de sa zone communautaire Ecoparc d'Affaires par une nouvelle extension et la création d'une offre en immobilier d'entreprises (action 2.B).</p> <p>- Extension et viabilisation de l'Ecoparc d'Affaires de Sologne (études + charte qualité) Maître d'ouvrage : CCom Sologne des étangs (Coût total estimé : 50.000 €) Les études spécifiques sur le potentiel en bois énergie et sur la biodiversité seront intégrées dans le cahier des charges de la démarche qualité environnementale (cibles "Energie" et "Patrimoine").</p> <p>- Extension et viabilisation de l'Ecoparc d'Affaires de Sologne (investissement) Maître d'ouvrage : CCom Sologne des étangs (Coût total estimé : 710 000 €) Un bilan global des financements régionaux depuis l'origine de cette zone d'activité sera à joindre au dossier de demande de subvention.</p>			Maître d'ouvrage :	CCom Cœur de Sologne	Coût total :	286.750 €	Dépense subventionnable :	286.750 €	Taux de subvention :	40% (80%)	Subvention :	114.700 €
Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des étangs																										
Coût total :	478.906																										
Dépense subventionnable :	474.250€																										
Taux de subvention :	40%																										
Subvention :	199.600 €																										
Maître d'ouvrage :	CCom Cœur de Sologne																										
Coût total :	286.750 €																										
Dépense subventionnable :	286.750 €																										
Taux de subvention :	40% (80%)																										
Subvention :	114.700 €																										

<p>Extension et viabilisation de l'Ecoparc d'Affaires de Sologne</p> <table border="1"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>CdC Sologne des étangs</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>662.500 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>476.500 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>40%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>190.600 €</td></tr> </table> <p>Extension et viabilisation de la zone de Nouan-le-Fuzelier, intégration paysagère et signalétique de la zone bipolaire Lamotte-Nouan.</p> <table border="1"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>CdC Cœur de Sologne</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>382.500 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>286.750 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>40%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>114.700 €</td></tr> </table>		Maître d'ouvrage :	CdC Sologne des étangs	Coût total :	662.500 €	Dépense subventionnable :	476.500 €	Taux de subvention :	40%	Subvention :	190.600 €	Maître d'ouvrage :	CdC Cœur de Sologne	Coût total :	382.500 €	Dépense subventionnable :	286.750 €	Taux de subvention :	40%	Subvention :	114.700 €	<p>énergie pouvant être produite sur la zone (déchets industriels et artisanaux, forêt publique présente sur la zone d'activités). De plus, l'Ecoparc se situe sur la zone Natura 2000 (directive Habitats). La CdC souhaite engager une étude sur l'intérêt potentiel en biodiversité de la zone.</p> <p>Ces deux réflexions contribueront à orienter la charte de qualité vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un intérêt patrimonial, porteur d'image à développer sur la zone (accueil d'entreprises sensibilisées), - un développement de circuits courts (filière bois énergie) : réflexion sur l'installation de chaudières bois sur la zone (réseau de chaleur). 					
Maître d'ouvrage :	CdC Sologne des étangs																										
Coût total :	662.500 €																										
Dépense subventionnable :	476.500 €																										
Taux de subvention :	40%																										
Subvention :	190.600 €																										
Maître d'ouvrage :	CdC Cœur de Sologne																										
Coût total :	382.500 €																										
Dépense subventionnable :	286.750 €																										
Taux de subvention :	40%																										
Subvention :	114.700 €																										
<p>2. B. conforter l'offre en immobilier d'entreprises et de services aux entreprises</p>		<p>159.000 €</p>	<p>150.000 €</p>	<p>50 000 €</p>	<p>9.000 €</p>	<p>+ 269.200 €</p>	<p>278 200 €</p>	<p>428 200 €</p>																			
<p>Tout doit être fait sur le Pays pour proposer aux entreprises une offre en immobilier adaptée aux enjeux du territoire : création d'entreprises (pépinières, atelier-relais...) et d'emplois, qualité (matériaux...), sécurité, TIC...</p> <p>Nature des investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études - acquisition foncière et immobilière (réhabilitation), - construction (mise en valeur des matériaux et savoir-faire locaux souhaités), réhabilitation, - aménagement intérieurs et extérieurs, - équipements (TIC..), mobiliers (pour les projets liés au partage de services par exemple). <p>Maîtrise d'ouvrage : Communautés de communes (sociétés de crédits bail exclues).</p> <p>Taux et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études : taux unique de 80% - pour les ateliers de créateurs (bail précaire consenti à un créateur) : taux de 55% pour les équipements présentant une part bois significative (classe 2) ou si la démarche HOE est respectée. Taux de 40% par défaut. Coût éligibilité 		<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de trois bâtiments d'entreprises occupés : 3 entreprises accueillies sur l'Ecoparc d'affaire - emplois créés : 24 (16+6+2) - Part bois / démarche HOE : 2 <p>Projets réalisés : Sur l'Ecoparc d'affaire à Neung-sur-Beuvron Création de deux bâtiments relais (La Longère)</p> <table border="1"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>CCom Sologne des étangs</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>462.728 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>400.000 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>100.000 €</td></tr> </table>			Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des étangs	Coût total :	462.728 €	Dépense subventionnable :	400.000 €	Taux de subvention :	25%	Subvention :	100.000 €	<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays : Considérant les opérations déjà financées dans la première phase du Contrat, dans un souci d'équité (maintien du niveau d'aide régionale), le Pays demande un aménagement des nouvelles modalités proposées par le Conseil Régional (anticipation troisième contrat).</p> <p>Taux et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment destiné à la location par bail commercial ou par bail précaire : taux de 40% - Bâtiment destiné à la location vente par crédit-bail : taux de 15% - Coût éligible plafonné à 200 000 € HT par atelier. - Toute intervention sur un équipement dont le coût excède 300.000 € doit être précédée d'un audit énergétique. - L'aide est réservée aux collectivités pour des locaux destinés à la location (bâtiment relais ou non) ou à la location-vente dans le cadre d'un crédit bail pour une durée minimum de 10 ans. - En cas de revente du bâtiment avant le terme de 10 ans suivant l'obtention de la subvention, celle-ci sera 												
Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des étangs																										
Coût total :	462.728 €																										
Dépense subventionnable :	400.000 €																										
Taux de subvention :	25%																										
Subvention :	100.000 €																										

- plafonné éligible 200.000€ HT.
- Pour les autres formes de mise à disposition (crédit bail, location) : taux de 25% pour les équipements présentant une part bois significative (classe 2) ou si la démarche HQE est respectée. Taux de 10% par défaut. Coût éligible plafonné à 200.000 € HT.
 - Cas des réhabilitations : le taux sera apprécié en fonction de la possibilité ou non de répondre aux objectifs « part bois » ou « HQE » (extension...).
 - Toute intervention sur un équipement dont le coût excède 300.000 € doit être précédée d'un audit énergétique.
 - En cas de revente du bâtiment avant un délai de 10 ans suivant l'obtention de la subvention, celle-ci sera reversée au Conseil régional au prorata temporis.
 - Le cumul d'aides publiques ne devra pas conduire à un enrichissement sans cause de la collectivité.
 - Respect de la réglementation nationale et européenne en matière d'aide indirecte (location de bâtiments) aux entreprises...

Opérations identifiées :

Création de deux bâtiments relais

Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des étangs
Coût total :	1.000.000 €
Dépense subventionnable :	400.000 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	100.000 €

Création de bureaux dans les combles du château

Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des étangs
Coût total :	195.000 €
Dépense subventionnable :	194.800 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	48.700 €

Création d'une salle de réunion partagée

Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des étangs
Coût total :	41.200 €
Dépense subventionnable :	41.200 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	10.300 €

Création d'un bâtiment relais (SARL Cizeau)

Maître d'ouvrage :	CdC Sologne des étangs
Coût total :	423.388 €
Dépense subventionnable :	200.000 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	50.000 €

Opérations abandonnées en 1ère phase au profit d'autres investissements portés par la CCom Sologne des étangs sur l'Ecoparc :
 création de bureaux dans les combles et création d'une salle partagée.

- reversée au Conseil régional au prorata temporis.
- Le cumul d'aides publiques ne devra pas conduire à un enrichissement sans cause de la collectivité.
 - La subvention régionale doit être répercutée sur le loyer consenti à l'entreprise (dans le cas d'un crédit-bail).
 - Respect par le maître d'ouvrage de la réglementation nationale et européenne en vigueur.

Opérations pressenties :

- Création de 4 bâtiments relais

Maître d'ouvrage : CCom Sologne des étangs
 Coût total estimé : 713.158 €

- Création de deux bâtiments relais

Maître d'ouvrage : CCom Cœur de Sologne
 Coût total estimé : 400 000 €

TOTAL AXE 1	Dotation réservée	Crédits Engagés	Crédits mandatés	Crédits Disponibles	Réduction/ Abondement	Reste à engager	Enveloppe totale
	976.100 €	670.900 €	491.392 €	305.200 €	+ 535.400 €	840 600 €	1 511 500 €

Axe 2 – Action 3 Projets et démarches structurantes à l'échelle des territoires.	Dotations réservées	Crédits Engagés	Crédits mandatés	Crédits Disponibles	Réduction/ Abondement	Reste à engager	Enveloppe totale					
	1 110 000 €	79 000 €	18 800 €	1 031 000 €	- 798 000 €	233 000 €	312 000 €					
3. A/ Création d'une Maison de l'emploi sur le bassin de Romorantin-Lanthenay.	200.000 €	0 €	0 €	200.000 €	0 €	200.000 €	200.000 €					
<p>Favoriser les démarches d'accompagnement et de retour à l'emploi des publics, même éloignés du monde du travail, y compris par : la mise en réseau des acteurs (service de l'emploi, entreprises...), le recours aux TIC...</p> <p>Nature des investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études, acquisition immobilières, travaux de construction, d'extension, de réhabilitation et de mises aux normes, aménagements intérieurs et extérieurs, équipements, matériels... <p>Maîtrise d'ouvrage : commune de Romorantin-Lanthenay (inscription sur 2 Contrats régionaux de Pays).</p> <p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le financement est conditionné au respect des conclusions de l'étude globale sur les services à la population du pays, - réalisation d'un audit énergétique pour toute intervention sur un équipement dont le coût excède 300.000 € - labellisation du projet de Maison de l'emploi. <p>Taux: 20%</p> <p>Coût : 1.450 000 €</p> <p>Opération identifiée : <i>Création d'une Maison de l'emploi</i></p> <table border="1" data-bbox="47 1098 831 1278"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Commune de Romorantin-Lanthenay</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>1.450.000 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>1.000.000 €</td> </tr> <tr> <td>Taux de subvention :</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>200.000 € (fonds sud)</td> </tr> </table>	Maître d'ouvrage :	Commune de Romorantin-Lanthenay	Coût total :	1.450.000 €	Dépense subventionnable :	1.000.000 €	Taux de subvention :	20 %	Subvention :	200.000 € (fonds sud)	<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</p> <p>L'association « Maison de l'emploi » est créée et des actions sont engagées avec différents partenaires sur l'arrondissement. L'investissement n'est pas engagé.</p>	<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays : Maintien des modalités.</p> <p>Opération pressentie : <i>Création d'une Maison de l'emploi</i> Maître d'ouvrage : Commune de Romorantin-Lanthenay (Coût total estimé : 1.450.000 € plafonné à 1 000 000 €)</p> <p>Opération identifiée lors de l'élaboration du contrat et maintenue, 200 000 € de crédits au titre du Fonds sud contractualisé sont réservés à cette opération (soit 20% d'une dépense subventionnable de 1 000 000 € HT).</p>
Maître d'ouvrage :	Commune de Romorantin-Lanthenay											
Coût total :	1.450.000 €											
Dépense subventionnable :	1.000.000 €											
Taux de subvention :	20 %											
Subvention :	200.000 € (fonds sud)											
3.B/ Etude sur les services à la population à l'échelle du Pays.	28.000 €	28.000 €	18.800 €	0 €	+ 33.000 €	33 000 €	61 000 €					
<p>Nature des investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude des investissements éligibles : étude des services à la population du pays. 	<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</p>	<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays : Évolution de l'action : - intitulé qui évolue vers "<u>études et démarches à</u></p>										

<p>- phase 1 conduite et présentée en 2006 : diagnostic de territoire, - phase 2 analyse et comparaison de l'offre et de la demande, élaboration du projet de services.</p> <p>Maitrise d'ouvrage : syndicat mixte du Pays de Grande Sologne</p> <p>Taux et modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - taux : 80% - respect du cahier des charges régional. <p>Opération identifiée : Etude services à la population</p> <table border="1" data-bbox="47 491 810 678"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Pays Grande Sologne</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>35.000 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>35.000 €</td> </tr> <tr> <td>Taux de subvention :</td> <td>80%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>28.000 €</td> </tr> </table>	Maître d'ouvrage :	Pays Grande Sologne	Coût total :	35.000 €	Dépense subventionnable :	35.000 €	Taux de subvention :	80%	Subvention :	28.000 €	<p>- Respect du cahier des charges régional - Présentations d'expériences : Maison pluridisciplinaire (santé) de Saint-Amand en Puisaye, l'Adobus (enfance-jeunesse) de la CCom du Vermandois, plateforme de mobilité et de services publics itinérants de la CCom du Chatillonnais.</p> <p>Projet réalisé : Phase 1 : réalisée par l'Observatoire économique et des territoires. Les résultats consolidés à l'échelle départementale nourrissent les couches SIG de la plateforme PILOTE 41. Phase 2 : la stratégie est réalisée. Le Pays attend du cabinet SEMAPHORES le rapport final. Un temps fort a été organisé : une journée de présentation d'expériences (dont une également présentée à l'échelle régionale / journée des agents de développement) ou d'échanges au domaine de Chalès en 2009.</p>	<p>L'échelle du Pays : élaboration de l'Agenda 21" (au lieu de "étude sur les services à la population à l'échelle du Pays") afin de prendre en compte la réflexion nécessaire à l'échelle du Pays. Taux : 80%. - Élargissement de la MO : Pays, Conseil régional.</p> <p>Nouvelle opération : - Audit Ernst & Young (1ère phase Agenda 21) Maître d'ouvrage : Conseil régional Coût total : 11.250 € Dépense subventionnable : 11 250 € Taux de subvention : 80% Subvention : 9.000 €</p> <p>Opérations pressenties liées à la mise en œuvre d'un Agenda 21 de Pays. - Elaboration Agenda 21 Pays Maître d'ouvrage : Pays Grande Sologne (Coût total envisagé : 30.000 € TTC)</p>										
Maître d'ouvrage :	Pays Grande Sologne																					
Coût total :	35.000 €																					
Dépense subventionnable :	35.000 €																					
Taux de subvention :	80%																					
Subvention :	28.000 €																					
<p>3.C/ Création d'un centre aqualudique.</p>	<p>882.000 €</p>	<p>51.000 €</p>	<p>0 €</p>	<p>831.000 €</p>	<p>- 831.000 €</p>	<p>0 €</p>	<p>51 000 €</p>															
<p>Inscrite au titre du pôle d'excellence rurale « Sologne à vélo », cette ambitieuse opération contribue à rééquilibrer la couverture en équipements de loisirs et touristiques à l'ouest du territoire. Elle se présente en deux phases : 1 – viabilisation des terrains par la commune de Dhuizon, (taux : 25%) 2 – acquisition des terrains et construction du centre par la Communauté de communes des étangs de Sologne. (taux 45 % si le projet présente une part bois significative (classe 2) ou si la démarche HQE est respectée. A défaut le taux sera ramené à 30 %)</p> <p>Nature des investissements : - études préliminaires, viabilisation, acquisitions foncières, construction, réhabilitation, équipements, matériels...</p> <p>Maitrise d'ouvrage : commune de Dhuizon, Com. de communes Sologne des étangs.</p> <p>Modalités : - la construction de cet équipement excédant 3000.000 €, sa</p>	<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</p> <p>Des études préliminaires ont été conduites par la CCom Sologne des étangs. L'instruction des recours administratifs déposés par des riverains contre le projet privé de village vacances « Pierre et Vacances » ne permet pas d'envisager un engagement du projet complémentaire du centre aqualudique dans le cadre de ce contrat régional et dans le PER (échéances non compatibles).</p> <p>Projet réalisé : Etudes préliminaires pour un montant de 68.000 € et une subvention régionale de 51.000 €.</p>	<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays : La fermeture de cette action 3C est demandée au titre de ce contrat.</p> <p>Opérations abandonnées au titre de ce contrat :</p> <p>C1 : viabilisation de terrains</p> <table border="1" data-bbox="1417 991 2029 1177"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Commune de Dhuizon</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>525.000 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>524.800 €</td> </tr> <tr> <td>Taux de subvention :</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>131.200 € (fonds sud)</td> </tr> </table> <p>C2 : étude, construction, équipement</p> <table border="1" data-bbox="1417 1219 2029 1433"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>CdC Sologne des étangs</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>3.554.400 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>1.600.445 €</td> </tr> <tr> <td>Taux de subvention :</td> <td>75%, 45%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>82.000 € 617.800 € (fonds sud)</td> </tr> </table>	Maître d'ouvrage :	Commune de Dhuizon	Coût total :	525.000 €	Dépense subventionnable :	524.800 €	Taux de subvention :	25%	Subvention :	131.200 € (fonds sud)	Maître d'ouvrage :	CdC Sologne des étangs	Coût total :	3.554.400 €	Dépense subventionnable :	1.600.445 €	Taux de subvention :	75%, 45%	Subvention :	82.000 € 617.800 € (fonds sud)
Maître d'ouvrage :	Commune de Dhuizon																					
Coût total :	525.000 €																					
Dépense subventionnable :	524.800 €																					
Taux de subvention :	25%																					
Subvention :	131.200 € (fonds sud)																					
Maître d'ouvrage :	CdC Sologne des étangs																					
Coût total :	3.554.400 €																					
Dépense subventionnable :	1.600.445 €																					
Taux de subvention :	75%, 45%																					
Subvention :	82.000 € 617.800 € (fonds sud)																					

réalisation doit être précédée d'un audit énergétique
 - intervention aux vues des conclusions de l'étude de faisabilité économique demandée pour apprécier le projet (dépense éligible, taux 75 %)

Opérations identifiées :

C1 : viabilisation de terrains

Maître d'ouvrage :	Commune de Dhuizon
Coût total :	525.000 €
Dépense subventionnable :	524.800 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	131.200 € (fonds sud)

C2 : étude, construction, équipement

Maître d'ouvrage :	CdC Sologne de étangs
Coût total :	3.622.400 €
Dépense subventionnable :	1.668.445 €
Taux de subvention :	75%, 45%
Subvention :	82.000 € 668.800 € (fonds sud)

TOTAL AXE 2	Dotations réservées	Crédits Engagés	Crédits mandatés	Crédits Disponibles	Réduction/ Abondement	Reste à engager	Enveloppe totale
	1.110.000 € (dt 1.000.000 € fonds sud)	79.000 €	18.800 €	1.031.000 €	- 798.000 €	233.000 € (dt 200.000 € fonds sud)	312 000 €

CONTRAT INITIAL					APRES BILAN																						
Axe 3– Action 4 Optimiser la couverture en équipements collectifs et de services.	Dotation réservée	Crédits Engagés	Crédits mandatés	Crédits Disponibles	Réduction/ Abondement	Reste à engager	Enveloppe totale																				
	1 543 600 €	362 200 €	286 174 €	1 181 400 €	+ 274 000 €	1 455 400 €	1 817 600 €																				
Modalités générales : L'ensemble des projets liés à la thématique des services à la population proposés au contrat devra être en cohérence avec les conclusions de l'étude sur les services à la population (mesures A et E). Concernant les mesures B,C et D, l'aménagement des abords n'est éligible dans le cadre d'un projet global que dans la mesure où il est directement lié au fonctionnement de la structure et qu'il représente une part limitée par rapport au coût total du projet.		Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action : L'étude sur les services à la population s'est décomposée en deux phases : - 1 ^{ère} phase : diagnostic établi par l'Observatoire économique et des territoires de Loir-et-Cher, - 2 ^{ème} phase : stratégie définie avec un cabinet conseil. Pour la partie « diagnostic », le Pays de Grande Sologne a accepté d'être, dans l'échéancier établi par l'Observatoire, le dernier Pays à être étudié. Aussi, les conclusions stratégiques de l'étude n'ont été validées qu'en avril 2009, soit 16 mois après la signature du contrat régional de Pays. Les premiers dossiers liés aux services à la population n'ont pu être instruits qu'après cette date.																									
4.A/ Favoriser l'accueil de la petite enfance.	461.400 €	147.800 €	147.800 €	313.600 €	- 172.600 €	141 000 €	288 800 €																				
Créer des espaces favorisant l'accueil de la petite enfance (en dehors des classes à l'usage exclusivement scolaire) : accueil périscolaire, garderie, salle de motricité ou d'arts plastiques, crèche, centre aéré... Nature des investissements : - études, acquisition foncières et immobilières, travaux de construction, d'extension, de réhabilitation et de mises aux normes, aménagements intérieurs et extérieurs, équipement (mobilier...), matériels, traitement des abords, ... Maîtrise d'ouvrage : communautés de communes, communes, syndicats, associations... Modalités : - l'ensemble des investissements proposés devra être en cohérence avec les conclusions de l'étude sur les services à la population, - réalisation d'un audit énergétique pour toute intervention sur		Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action : - services créés : 2, (2 emplois) - service conforté : 1 (2 emplois) - audit énergétique : 1 Projets réalisés : Accueil périscolaire, salle motricité <table border="1"> <tr> <td>Maitre d'ouvrage :</td> <td>Commune de Chaon</td> </tr> <tr> <td>Coût total + élevé :</td> <td>344.392 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>344 300 €</td> </tr> <tr> <td>Taux de subvention :</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>86.000 €</td> </tr> </table> Audit énergétique réalisé			Maitre d'ouvrage :	Commune de Chaon	Coût total + élevé :	344.392 €	Dépense subventionnable :	344 300 €	Taux de subvention :	25%	Subvention :	86.000 €	Nouvelles modalités proposées par le Pays : Maintien des modalités initiales. Ajustements de différents coûts éligibles et d'une maîtrise d'ouvrage. Projets abandonnés : Salle de motricité <table border="1"> <tr> <td>Maitre d'ouvrage :</td> <td>Commune de Courmemin</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>15.000 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>14.800 €</td> </tr> <tr> <td>Taux :</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>3.700 €</td> </tr> </table>			Maitre d'ouvrage :	Commune de Courmemin	Coût total :	15.000 €	Dépense subventionnable :	14.800 €	Taux :	25%	Subvention :	3.700 €
Maitre d'ouvrage :	Commune de Chaon																										
Coût total + élevé :	344.392 €																										
Dépense subventionnable :	344 300 €																										
Taux de subvention :	25%																										
Subvention :	86.000 €																										
Maitre d'ouvrage :	Commune de Courmemin																										
Coût total :	15.000 €																										
Dépense subventionnable :	14.800 €																										
Taux :	25%																										
Subvention :	3.700 €																										

un équipement dont le coût excède 300.000 €

- tout dossier relatif à la création ou au développement d'un service devra préciser les usagers cibles, la zone de couverture et les équipements « concurrentiels », l'accessibilité, la qualité et le tarif du service rendu, la plus value sur le service rendu précédemment. Il présentera les moyens humains et financiers prévus pour le fonctionnement du service,
- équipements mobiliers et techniques éligibles uniquement dans le cadre de la création d'un service nouveau ou l'amélioration ou l'extension d'un service existant (agrandissement, restructuration de locaux,...)
- les aménagements extérieurs doivent être liés au fonctionnement de la structure et ne peuvent constituer la part principale de la dépense.

Taux de subvention:

- projet intercommunal : rénovation, réhabilitation, équipement (40%)
- construction et extension : 40% si la démarche HQE est respectée ou si la part bois est significative ; 25% cas contraire
- projet communal : rénovation, réhabilitation, équipement (25%)
- construction et extension : 25% si la démarche HQE est respectée ou si la part bois est significative ; 10 % dans le cas contraire.

Opérations identifiées :

Accueil périscolaire, salle motricité

Maître d'ouvrage :	Commune de Chaon
Coût total :	202.500 €
Dépense subventionnable :	202.400 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	50.600 €

Accueil périscolaire, salle de motricité.

Maître d'ouvrage :	Commune d'Yvoy-le-Marron
Coût total :	225.000 €
Dépense subventionnable :	224.800 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	56.200 €

Extension halte garderie

Maître d'ouvrage :	Commune de La Ferté-Beauharnais
Coût total :	22.500 €

Accueil périscolaire, salle de motricité.

Maître d'ouvrage :	Commune d'Yvoy-le-Marron
Coût total :	251.401 €
Dépense subventionnable :	224.800 €
Taux :	25%
Subvention :	56.200 €

Extension halte garderie

Maître d'ouvrage :	Commune de La Ferté-Beauharnais
Coût total :	38.021 €
Dépense subventionnable :	22.400 €
Taux :	25%
Subvention :	5.600 €

Accueil périscolaire, centre aéré

Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des rivières (Marcilly-en-Gault)
Coût total :	112.500 €
Dépense subventionnable :	112.500 €
Taux :	40%
Subvention :	45.000 €

Accueil périscolaire, centre aéré

Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des rivières (Souesmes)
Coût total :	150.000 €
Dépense subventionnable :	150.000 €
Taux :	40%
Subvention :	60.000 €

Accueil périscolaire

Maître d'ouvrage :	Commune de Souvigny-en-Sologne ou Familles Rurales
Coût total :	12.000 €
Dépense subventionnable :	12.000 €
Taux :	25%
Subvention :	3.000 €

Accueil périscolaire, centre aéré

Maître d'ouvrage :	CdC Sologne des rivières (Pierrefitte-sur-Sauldre)
Coût total :	225.000 €
Dépense subventionnable :	225.000 €
Taux :	40%
Subvention :	90.000 €

Opération maintenue :

Création accueil périscolaire, centre aéré

Maître d'ouvrage :	Commune de Nouan-le-Fuzelier
Coût total :	319.500 €
Dépense subventionnable :	319.200 €
Taux :	25%
Subvention :	79.800 €

Dépense subventionnable :	22.400 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	5.600 €
Salle de motricité	
Maître d'ouvrage :	Commune de Courmemin
Coût total :	15.000 €
Dépense subventionnable :	14.800 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	3.700 €
Accueil périscolaire, centre aéré	
Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des rivières (Marcilly-en-Gault)
Coût total :	112.500 €
Dépense subventionnable :	112.500 €
Taux de subvention :	40%
Subvention :	45.000 €
Accueil périscolaire, centre aéré	
Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des rivières (Souesmes)
Coût total :	150.000 €
Dépense subventionnable :	150.000 €
Taux de subvention :	40%
Subvention :	60.000 €
Accueil périscolaire	
Maître d'ouvrage :	Commune de Souvigny-en-Sologne ou Familles Rurales
Coût total :	12.000 €
Dépense subventionnable :	12.000 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	3.000 €
Accueil périscolaire, centre aéré	
Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des rivières (Pierrefitte-sur-Sauldre)
Coût total :	225.000 €
Dépense subventionnable :	225.000 €
Taux de subvention :	40%
Subvention :	90.000 €
Centre aéré	
Maître d'ouvrage :	CCom Sologne de étangs (La Marolle-en-Sologne)

Opérations modifiées :	
Création d'un centre aéré	
Maître d'ouvrage :	Commune de La Marolle-en-Sologne
Coût total :	50.240 €
Dépense subventionnable :	50.000 €
Taux :	25%
Subvention :	12.500 €
Opération pressentie	
- Extension : accueil périscolaire, salle de motricité	
Maître d'ouvrage : Commune de Vouzon (Coût total estimé : 195.000 €)	
Cette opération a été désaffectée avant le BMP, elle est à nouveau proposée sur la base d'un coût revu à la hausse.	

Coût total :	75.000 €																	
Dépense subventionnable :	75.000 €																	
Taux de subvention :	40%																	
Subvention :	30.000 €																	
Accueil périscolaire, salle de motricité																		
Maître d'ouvrage :	Commune de Vouzon																	
Coût total :	150.000 €																	
Dépense subventionnable :	150.000 €																	
Taux de subvention :	25%																	
Subvention :	37.500 €																	
Accueil périscolaire, centre aéré																		
Maître d'ouvrage :	Commune de Nouan-le-Fuzelier																	
Coût total :	319.500 €																	
Dépense subventionnable :	319.200 €																	
Taux de subvention :	25%																	
Subvention :	79.800 €																	
4. B/ espaces culturels.	45.000 €	0 €	0 €	45.000 €	+ 166.500 €	211 500 €	211.500 €	211.500 €										
Nature des investissements :		Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :			Opération abandonnée :													
<ul style="list-style-type: none"> - études, (définition de projet architectural, technique et financier...) - acquisition de terrains, travaux de construction, d'extension, de réhabilitation, de mise aux normes, de modernisation, d'aménagement intérieur et extérieur, de traitement des abords, d'équipements, ... 		<p>Aucun des 2 projets identifiés n'a vu le jour durant la 1^{ère} phase.</p> <p>Pour le projet de Nouan-le-Fuzelier, le travail préliminaire par le CAUE est engagé et a nécessité des apports méthodologiques et techniques, les élus souhaitant travailler sur un projet global (services, commerces, logements,...) intégrant, autant que possible, un objectif « basse consommation » pour les bâtiments à créer ou à réhabiliter.</p>			<p>Création d'un espace multiculturel</p> <table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Commune de Salbris ou CCom Sologne des rivières</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>30.000 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>30.000 €</td> </tr> <tr> <td>Taux :</td> <td>75%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>22.500 €</td> </tr> </table>				Maître d'ouvrage :	Commune de Salbris ou CCom Sologne des rivières	Coût total :	30.000 €	Dépense subventionnable :	30.000 €	Taux :	75%	Subvention :	22.500 €
Maître d'ouvrage :	Commune de Salbris ou CCom Sologne des rivières																	
Coût total :	30.000 €																	
Dépense subventionnable :	30.000 €																	
Taux :	75%																	
Subvention :	22.500 €																	
Maîtrise d'ouvrage : communautés de communes, communes.					Opération maintenue :													
Taux: études, définition de projets : 75%					<p>Création d'un centre culturel (bibliothèque..) couplé avec des commerces...</p> <table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Commune de Nouan-le-Fuzelier</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>30.000 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>30.000 €</td> </tr> <tr> <td>Taux:</td> <td>75%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>22.500 €</td> </tr> </table> <p>La commune s'est rapprochée du CAUE pour élaborer le cahier des charges de l'appel à candidatures (bureau d'études) en intégrant des critères</p>				Maître d'ouvrage :	Commune de Nouan-le-Fuzelier	Coût total :	30.000 €	Dépense subventionnable :	30.000 €	Taux:	75%	Subvention :	22.500 €
Maître d'ouvrage :	Commune de Nouan-le-Fuzelier																	
Coût total :	30.000 €																	
Dépense subventionnable :	30.000 €																	
Taux:	75%																	
Subvention :	22.500 €																	
1. salles de spectacles (équipements pouvant accueillir des spectacles professionnels) :																		
Taux de subvention :																		
<ul style="list-style-type: none"> - <i>salle de spectacle intercommunale</i> construction/extension : 50% si la démarche HQE est respectée ou si la part bois est significative et 35% dans le cas contraire réhabilitation/rénovation : 50% - <i>salle de spectacle communale</i> construction/extension : 35% si la démarche HQE est respectée ou si la part bois est significative et 20% dans le cas contraire Réhabilitation/rénovation : 35% 																		

Plancher de dépenses : 20 000 €

Modalités :

- Réalisation d'un audit énergétique (financé à 70% dans le cadre de la convention Région-ADEME) pour toute intervention sur un équipement dont le coût excède 300 000 €
- Réalisation d'une étude scénographique et acoustique pour toute intervention sur un équipement dont le coût excède 200 000 €
- Elaboration d'un projet artistique et culturel en concertation avec la Direction de la Culture
- Pour les constructions neuves, le caractère spécifique de l'équipement devra être précisé et la viabilité du projet démontrée, au regard de l'existant et des projets au sein du territoire et des Pays limitrophes

2. bibliothèques - médiathèques.

Taux de subvention :

- *Bibliothèque-médiathèque intercommunale*
Construction/extension : 50% si la démarche HQE est respectée ou si la part bois est significative et 35% dans le cas contraire
Réhabilitation/rénovation : 50%
- *Bibliothèque communale*
Construction/extension : 35% la démarche HQE est respectée ou si la part bois est significative et 20% dans le cas contraire
Réhabilitation/rénovation : 35%

Modalités :

- réalisation préalable d'un audit énergétique (financé à 70% dans le cadre de la convention Région-ADEME) pour toute intervention sur un équipement dont le coût excède 300 000€

Opérations identifiées :

Création d'un espace multiculturel

Maître d'ouvrage :	Commune de Salbris ou CdC Sologne des rivières
Coût total :	30.000 €
Dépense subventionnable :	30.000 €
Taux de subvention :	75%
Subvention :	22.500 €

Développement Durable. Il s'agit de profiter de la délocalisation de la caserne des pompiers du centre bourg pour repenser cet espace central en valorisant certains éléments : bibliothèque, aire de jeux, mairie, commerces, logements, caractéristiques patrimoniales solognotes...

Opérations pressenties :

Réhabilitation bibliothèque

Maître d'ouvrage : Commune de Chaumont-sur-Tharonne (Coût total estimé : 230.000 €)

Réhabilitation bibliothèque

Maître d'ouvrage : Commune de La Ferté-Beauharnais (Coût total estimé : 150.000 €)

Réhabilitation bibliothèque

Maître d'ouvrage : Commune de Commune de Millançay (Coût total estimé : 160.000 €)

Il s'agit de conforter le réseau des bibliothèques sur le territoire (réhabilitation, extension) afin de permettre :

- une structuration locale capable d'accueillir le réseau départemental (Bibliobus, service lecture publique, contes...),
- d'améliorer les conditions d'accès à la culture dans les petites communes pour l'ensemble de la population et plus particulièrement pour le jeune public (écoles maternelles et primaires).

Création d'un centre culturel (bibliothèque..) couplé avec des commerces...																											
Maître d'ouvrage :	Commune de Nouan-le-Fuzelier																										
Coût total :	30.000 €																										
Dépense subventionnable :	30.000 €																										
Taux de subvention :	75%																										
Subvention :	22.500 €																										
4.C/ salles d'animation	124.000 €	44.100 €	26.727 €	79.900 €	+ 36.400 €	116 300 €	160 400 €																				
Nature des investissements éligibles : <ul style="list-style-type: none"> - études, définition du projet, - construction, rénovation, - équipements (activités jeunesse, équipement cuisine... apportant une diversification des activités proposées (remplacement à l'identique exclu)... 		Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - audit énergétique et démarche HQE / bois : 0 (les projets relèvent de petits travaux de réhabilitation). - Les projets visent globalement à mieux accueillir les manifestations et les associations qui contribuent à la vie des villages. 			Nouvelles modalités proposées par le Pays : Maintien des modalités. Précision : conformément au règlement des Contrats régionaux le plancher des dépenses est de 20 000 € HT.																						
Maîtrise d'ouvrage : communes, communautés de communes, associations.		Projets réalisés :			Projets abandonnés :																						
Taux: <ul style="list-style-type: none"> - 75% (études), - Projet intercommunal : rénovation, réhabilitation, équipement (40%) ; construction et extension : 40% si la démarche HQE est respectée ou si la part bois est significative ; 25% dans le cas contraire - Projet communal : rénovation, réhabilitation, équipement (25%) ; construction et extension : 25% si la démarche HQE est respectée ou si la part bois est significative ; 10% dans le cas contraire - Travaux : coût éligible plafonné à 90 000€ par projet 		Rénovation de la salle des fêtes (salle de réchauffe) <table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Commune de Marcilly-en-Gault</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>86.144 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>80.000 €</td> </tr> <tr> <td>Taux :</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>20.000 €</td> </tr> </table>			Maître d'ouvrage :	Commune de Marcilly-en-Gault	Coût total :	86.144 €	Dépense subventionnable :	80.000 €	Taux :	25%	Subvention :	20.000 €	Création maison des animations (Orçay) <table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>CCom Sologne des Rivières</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>220.000 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>90.000 €</td> </tr> <tr> <td>Taux :</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>36.000 €</td> </tr> </table>			Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des Rivières	Coût total :	220.000 €	Dépense subventionnable :	90.000 €	Taux :	25%	Subvention :	36.000 €
Maître d'ouvrage :	Commune de Marcilly-en-Gault																										
Coût total :	86.144 €																										
Dépense subventionnable :	80.000 €																										
Taux :	25%																										
Subvention :	20.000 €																										
Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des Rivières																										
Coût total :	220.000 €																										
Dépense subventionnable :	90.000 €																										
Taux :	25%																										
Subvention :	36.000 €																										
Opérations identifiées :		Autres opérations réalisées : Bénéficiant de l'abandon d'opérations au cours de la 1 ^{ère} phase du contrat, de nouvelles opérations non inscrites ont été engagées.			Création d'une maison des animations. <table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Commune de la Ferté-Beauharnais</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>180.000 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>90.000 €</td> </tr> <tr> <td>Taux :</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>22.500 €</td> </tr> </table>			Maître d'ouvrage :	Commune de la Ferté-Beauharnais	Coût total :	180.000 €	Dépense subventionnable :	90.000 €	Taux :	25%	Subvention :	22.500 €										
Maître d'ouvrage :	Commune de la Ferté-Beauharnais																										
Coût total :	180.000 €																										
Dépense subventionnable :	90.000 €																										
Taux :	25%																										
Subvention :	22.500 €																										
Rénovation de la salle des fêtes (salle de réchauffe) <table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Commune de Marcilly-en-Gault</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>80.000 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>80.000 €</td> </tr> <tr> <td>Taux de subvention :</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>20.000 €</td> </tr> </table>		Maître d'ouvrage :	Commune de Marcilly-en-Gault	Coût total :	80.000 €	Dépense subventionnable :	80.000 €	Taux de subvention :	25%	Subvention :	20.000 €	Rénovation salle mille club <table border="1"> <tr> <td>Maitre d'ouvrage :</td> <td>Commune Courmemin</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>21.029 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>20.800 €</td> </tr> <tr> <td>Taux :</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>5.200 €</td> </tr> </table>			Maitre d'ouvrage :	Commune Courmemin	Coût total :	21.029 €	Dépense subventionnable :	20.800 €	Taux :	25%	Subvention :	5.200 €	Opérations maintenues :		
Maître d'ouvrage :	Commune de Marcilly-en-Gault																										
Coût total :	80.000 €																										
Dépense subventionnable :	80.000 €																										
Taux de subvention :	25%																										
Subvention :	20.000 €																										
Maitre d'ouvrage :	Commune Courmemin																										
Coût total :	21.029 €																										
Dépense subventionnable :	20.800 €																										
Taux :	25%																										
Subvention :	5.200 €																										
Création maison des animations (Orçay) <table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>CdC Sologne des Rivières</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>220.000 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>90.000 €</td> </tr> <tr> <td>Taux de subvention :</td> <td>25%</td> </tr> </table>		Maître d'ouvrage :	CdC Sologne des Rivières	Coût total :	220.000 €	Dépense subventionnable :	90.000 €	Taux de subvention :	25%				Rénovation d'une maison des animations <table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Commune de Loreux</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>90.000 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>90.000 €</td> </tr> <tr> <td>Taux:</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>22.500 €</td> </tr> </table>			Maître d'ouvrage :	Commune de Loreux	Coût total :	90.000 €	Dépense subventionnable :	90.000 €	Taux:	25%	Subvention :	22.500 €		
Maître d'ouvrage :	CdC Sologne des Rivières																										
Coût total :	220.000 €																										
Dépense subventionnable :	90.000 €																										
Taux de subvention :	25%																										
Maître d'ouvrage :	Commune de Loreux																										
Coût total :	90.000 €																										
Dépense subventionnable :	90.000 €																										
Taux:	25%																										
Subvention :	22.500 €																										

<table border="1"> <tr><td>Subvention :</td><td>36.000 €</td></tr> <tr><td colspan="2">Création d'une maison des animations.</td></tr> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>Commune de la Ferté-Beauharnais</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>180.000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>90.000 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>22.500 €</td></tr> <tr><td colspan="2">Rénovation d'une maison des animations</td></tr> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>Commune de Loreux</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>90.000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>90.000 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>22.500 €</td></tr> <tr><td colspan="2">Rénovation du foyer rural</td></tr> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>Commune de Theillay</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>110.000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>90.000 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>22.500 €</td></tr> </table>	Subvention :	36.000 €	Création d'une maison des animations.		Maître d'ouvrage :	Commune de la Ferté-Beauharnais	Coût total :	180.000 €	Dépense subventionnable :	90.000 €	Taux de subvention :	25%	Subvention :	22.500 €	Rénovation d'une maison des animations		Maître d'ouvrage :	Commune de Loreux	Coût total :	90.000 €	Dépense subventionnable :	90.000 €	Taux de subvention :	25%	Subvention :	22.500 €	Rénovation du foyer rural		Maître d'ouvrage :	Commune de Theillay	Coût total :	110.000 €	Dépense subventionnable :	90.000 €	Taux de subvention :	25%	Subvention :	22.500 €	<table border="1"> <tr><td colspan="2">Rénovation salle des fêtes</td></tr> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>Commune de Veilleins</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>16.359 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>16.000 €</td></tr> <tr><td>Taux :</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>4.000 €</td></tr> <tr><td colspan="2">Salle multi activités</td></tr> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>Commune de Chaumont-sur-Tharonne</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>59.725 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>59.600 €</td></tr> <tr><td>Taux :</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>14.900 €</td></tr> </table>	Rénovation salle des fêtes		Maître d'ouvrage :	Commune de Veilleins	Coût total :	16.359 €	Dépense subventionnable :	16.000 €	Taux :	25%	Subvention :	4.000 €	Salle multi activités		Maître d'ouvrage :	Commune de Chaumont-sur-Tharonne	Coût total :	59.725 €	Dépense subventionnable :	59.600 €	Taux :	25%	Subvention :	14.900 €	<table border="1"> <tr><td colspan="2">Rénovation du foyer rural</td></tr> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>Commune de Theillay</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>110.000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>90.000 €</td></tr> <tr><td>Taux :</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>22.500 €</td></tr> <tr><td colspan="2">Opérations pressenties :</td></tr> <tr><td colspan="2">Salles d'animations (efficacité énergétique)</td></tr> <tr><td colspan="2">Maître d'ouvrage : Commune de Nouan-le-Fuzelier (Coût total estimé : 31.283 €)</td></tr> <tr><td colspan="2">Salle des fêtes (salle de réchauffe) Maître d'ouvrage : Commune de Neung-sur-Beuvron (Coût total estimé : 64.036 €)</td></tr> <tr><td colspan="2">Foyer des jeunes (rénovation) Maître d'ouvrage : Commune de Lamotte-Beuvron (Coût total estimé : 50.000 €)</td></tr> <tr><td colspan="2">Salle polyvalente (rénovation) Maître d'ouvrage : Commune de Lamotte-Beuvron (Coût total estimé : 113 000 €)</td></tr> <tr><td colspan="2">Salle des fêtes (rénovation) Maître d'ouvrage : Commune de Vouzon (Coût total estimé : 100.000 €)</td></tr> </table>	Rénovation du foyer rural		Maître d'ouvrage :	Commune de Theillay	Coût total :	110.000 €	Dépense subventionnable :	90.000 €	Taux :	25%	Subvention :	22.500 €	Opérations pressenties :		Salles d'animations (efficacité énergétique)		Maître d'ouvrage : Commune de Nouan-le-Fuzelier (Coût total estimé : 31.283 €)		Salle des fêtes (salle de réchauffe) Maître d'ouvrage : Commune de Neung-sur-Beuvron (Coût total estimé : 64.036 €)		Foyer des jeunes (rénovation) Maître d'ouvrage : Commune de Lamotte-Beuvron (Coût total estimé : 50.000 €)		Salle polyvalente (rénovation) Maître d'ouvrage : Commune de Lamotte-Beuvron (Coût total estimé : 113 000 €)		Salle des fêtes (rénovation) Maître d'ouvrage : Commune de Vouzon (Coût total estimé : 100.000 €)	
Subvention :	36.000 €																																																																																									
Création d'une maison des animations.																																																																																										
Maître d'ouvrage :	Commune de la Ferté-Beauharnais																																																																																									
Coût total :	180.000 €																																																																																									
Dépense subventionnable :	90.000 €																																																																																									
Taux de subvention :	25%																																																																																									
Subvention :	22.500 €																																																																																									
Rénovation d'une maison des animations																																																																																										
Maître d'ouvrage :	Commune de Loreux																																																																																									
Coût total :	90.000 €																																																																																									
Dépense subventionnable :	90.000 €																																																																																									
Taux de subvention :	25%																																																																																									
Subvention :	22.500 €																																																																																									
Rénovation du foyer rural																																																																																										
Maître d'ouvrage :	Commune de Theillay																																																																																									
Coût total :	110.000 €																																																																																									
Dépense subventionnable :	90.000 €																																																																																									
Taux de subvention :	25%																																																																																									
Subvention :	22.500 €																																																																																									
Rénovation salle des fêtes																																																																																										
Maître d'ouvrage :	Commune de Veilleins																																																																																									
Coût total :	16.359 €																																																																																									
Dépense subventionnable :	16.000 €																																																																																									
Taux :	25%																																																																																									
Subvention :	4.000 €																																																																																									
Salle multi activités																																																																																										
Maître d'ouvrage :	Commune de Chaumont-sur-Tharonne																																																																																									
Coût total :	59.725 €																																																																																									
Dépense subventionnable :	59.600 €																																																																																									
Taux :	25%																																																																																									
Subvention :	14.900 €																																																																																									
Rénovation du foyer rural																																																																																										
Maître d'ouvrage :	Commune de Theillay																																																																																									
Coût total :	110.000 €																																																																																									
Dépense subventionnable :	90.000 €																																																																																									
Taux :	25%																																																																																									
Subvention :	22.500 €																																																																																									
Opérations pressenties :																																																																																										
Salles d'animations (efficacité énergétique)																																																																																										
Maître d'ouvrage : Commune de Nouan-le-Fuzelier (Coût total estimé : 31.283 €)																																																																																										
Salle des fêtes (salle de réchauffe) Maître d'ouvrage : Commune de Neung-sur-Beuvron (Coût total estimé : 64.036 €)																																																																																										
Foyer des jeunes (rénovation) Maître d'ouvrage : Commune de Lamotte-Beuvron (Coût total estimé : 50.000 €)																																																																																										
Salle polyvalente (rénovation) Maître d'ouvrage : Commune de Lamotte-Beuvron (Coût total estimé : 113 000 €)																																																																																										
Salle des fêtes (rénovation) Maître d'ouvrage : Commune de Vouzon (Coût total estimé : 100.000 €)																																																																																										
4. D/ équipements sportifs.	760.000 €	98.800 €	59.947 €	661.200 €	+ 94.500 €	755 700 €	854 500 €																																																																																			
<p>Modalité générale : avis de la Direction des sports.</p> <p>1. centres nautiques.</p> <p>Nature des investissements : <i>Centre nautique intercommunal</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - études préliminaires, - viabilisation, acquisitions foncières, - travaux d'extension, de réhabilitation, de mise aux normes, d'aménagement intérieur et extérieur, de traitement des abords, équipements, matériels... - travaux de construction <p><i>Centre nautique communal</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude préliminaires, - viabilisation, acquisitions foncières, - travaux d'extension, de réhabilitation, de mise aux normes, d'aménagement intérieur et extérieur, de traitement des 	<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</p> <p>- démarche environnementale : les études préliminaires au futur équipement nautique intègrent les préoccupations environnementales (traitement des eaux de baignade, chauffages, ...).</p> <p>Projet engagé :</p> <p>Piscine couverte de Salbris (réhabilitation...)</p> <table border="1"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>CCom Sologne des Rivières (études)</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>131.830 €</td></tr> <tr><td>Dépense subv. :</td><td>131.733 €</td></tr> </table>	Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des Rivières (études)	Coût total :	131.830 €	Dépense subv. :	131.733 €	<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays : Maintien des modalités.</p> <p>Opération modifiée :</p> <p>Piscine couverte de Salbris</p> <table border="1"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>CCom Sologne des Rivières</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>1.105.505 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>1.105.111 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>45%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>497.300 € (fonds sud du contrat)</td></tr> </table>	Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des Rivières	Coût total :	1.105.505 €	Dépense subventionnable :	1.105.111 €	Taux de subvention :	45%	Subvention :	497.300 € (fonds sud du contrat)																																																																								
Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des Rivières (études)																																																																																									
Coût total :	131.830 €																																																																																									
Dépense subv. :	131.733 €																																																																																									
Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des Rivières																																																																																									
Coût total :	1.105.505 €																																																																																									
Dépense subventionnable :	1.105.111 €																																																																																									
Taux de subvention :	45%																																																																																									
Subvention :	497.300 € (fonds sud du contrat)																																																																																									

abords, équipements, ...

Maîtrise d'ouvrage : communes, communautés de communes.

Taux de subvention :

- études, définition de projet : 75%,
- investissement : projet plafonné à 1.333.333€,
- centre nautique intercommunal
- construction/extension : 45% si la démarche QHE est respectée ou si la part bois est significative et 30% dans le cas contraire
- réhabilitation/rénovation : 45%
- centre nautique communal
- extension/réhabilitation/rénovation : 30%

Opération identifiée :

Piscine couverte de Salbris (réhabilitation...)

Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des Rivières
Coût total :	6.000.000 €
Dépense subventionnable :	1.333.333 €
Taux de subvention :	75%, 45%
Subvention :	600.000 €

2. complexes sportifs.

Nature des investissements :

- études préliminaires,
- acquisitions foncières, viabilisation,
- travaux de construction, d'extension, de réhabilitation, de mise aux normes, d'aménagement intérieur et extérieur, de traitement des abords, équipements, matériels...

Maîtrise d'ouvrage : communes, communautés de communes.

Taux de subvention:

- études, définition de projet : 75%
- complexe sportif intercommunal
- construction/extension : 45% si la démarche HQE est respectée ou si la part bois est significative et 30% dans le cas contraire
- réhabilitation/rénovation : 45%
- complexe sportif communal
- construction/extension : 30% si la démarche HQE est respectée ou si la part bois est significative et 15% dans le cas contraire
- réhabilitation/rénovation : 30%

Taux : 75%

Subvention : 98.800 €

La CCom a engagé une série d'études de faisabilité (économique...) et liées à l'efficacité énergétique du futur équipement.

Halle sportive de Vouzon

Cette opération qui a été désaffectée avant le BMP est à nouveau proposée en maîtrise d'ouvrage intercommunale car la CCom Cœur de Sologne vient de prendre la compétence nécessaire pour réaliser cet équipement.

Pour la définition de son équipement nautique, la CCom a poursuivi le travail en ingénierie nécessaire (APS...). La CCom cherche à formaliser un partenariat public/privé pour la réalisation de l'équipement. Cette partie en ingénierie élaborée par la CCom constituera une contrepartie publique au projet : le partenaire privé s'attachera à conduire le projet dans le respect de ces éléments établis par la CCom (efficacité énergétique...) et qui correspond aux attentes des usagers (multi activités sportives et de loisirs).

Nouvelle opération affectée :

Réhabilitation des 2 piscines de plein air (à Lamotte-Beuvron et Nouan-le-Fuzelier)

Maître d'ouvrage :	CCom Cœur de Sologne
Coût total :	174.480 €
Dépense subventionnable :	174.444 €
Taux de subvention :	45%
Subvention :	78.400 €

Opération pressentie :

Création d'une halle sportive (Vouzon)

Maître d'ouvrage : CCom Cœur de Sologne (Coût total estimé : 400.000 €)

<p>- subvention maximum : 160.000€ par projet</p> <p>Modalités 1 et 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'équipement nautique est conditionnée à une maîtrise d'ouvrage intercommunale, - réalisation préalable d'un audit énergétique pour toute intervention sur un équipement dont le coût excède 300.000€ - avis de la Direction des Sports, qui sera par ailleurs associée le plus en amont possible dans l'élaboration des projets <p>Concernant les mesures B, C et D, l'aménagement des abords n'est éligible dans le cadre d'un projet global que dans la mesure où il est directement lié au fonctionnement de la structure et qu'il représente une part limitée par rapport au coût total du projet.</p> <p>Opération identifiée :</p> <p><i>Création d'une halle sportive (Vouzon)</i></p> <table border="1" data-bbox="47 699 810 850"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>CCom Cœur de Sologne</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>375.000 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>355.556 €</td> </tr> <tr> <td>Taux de subvention :</td> <td>75%, 45%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>160.000 €</td> </tr> </table>	Maître d'ouvrage :	CCom Cœur de Sologne	Coût total :	375.000 €	Dépense subventionnable :	355.556 €	Taux de subvention :	75%, 45%	Subvention :	160.000 €																				
Maître d'ouvrage :	CCom Cœur de Sologne																													
Coût total :	375.000 €																													
Dépense subventionnable :	355.556 €																													
Taux de subvention :	75%, 45%																													
Subvention :	160.000 €																													
<p>4. E/ favoriser l'accès aux services, à la personne, de santé, TIC...</p>	<p>87.200 €</p>	<p>38.400 €</p>	<p>38.400 €</p>	<p>48.800 €</p>	<p>+ 142.300 €</p>	<p>191 100 €</p>	<p>229 500 €</p>																							
<p>Nature des investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études préliminaires, viabilisation, acquisitions foncières et immobilières, construction, réhabilitation, matériels, équipements, véhicules réfrigérés (portage des repas)... <p>Maîtrise d'ouvrage : communes, communautés de communes, associations.</p> <p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toute intervention sur un équipement dont le coût excède 300.000€ doit être précédée d'un audit énergétique. - Les investissements proposés devront être en cohérence avec les conclusions de l'étude sur les services à la population - Etude : taux 75% - Travaux : taux 40% en intercommunalité ou MO associative, 25% en MO communal, ou privée. Ces taux seront réduits de 15 points s'il n'est pas respecté une part bois significative (classe2) ou une démarche HQE. 	<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - services soutenus : 2 <p>Ces deux opérations relèvent de l'aide à domicile pour les personnes âgées : portage de repas, aide à la personne (soins).</p> <p>Autres projets réalisés :</p> <p>Acquisition véhicules réfrigérés</p> <table border="1" data-bbox="831 1225 1473 1409"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Entraide selloise (association)</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>42.116 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subv :</td> <td>20.000 €</td> </tr> <tr> <td>Taux :</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>8.000 €</td> </tr> </table> <p>L'association a acquis 2 véhicules : l'un pour le transport des personnes (transport à la demande),</p>	Maître d'ouvrage :	Entraide selloise (association)	Coût total :	42.116 €	Dépense subv :	20.000 €	Taux :	40%	Subvention :	8.000 €	<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays : Modalités maintenues.</p> <p>Projets abandonnés :</p> <p>Accueil formations</p> <table border="1" data-bbox="1473 1090 2148 1249"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Commune de Courmemin</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>37.500 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subv :</td> <td>37.200 €</td> </tr> <tr> <td>Taux :</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>9.300 €</td> </tr> </table> <p>Création salle multimédia</p> <table border="1" data-bbox="1473 1289 2148 1449"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Commune de Chaumont-sur-Tharonne</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>61.875 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subv :</td> <td>61.600 €</td> </tr> <tr> <td>Taux :</td> <td>25%</td> </tr> </table>	Maître d'ouvrage :	Commune de Courmemin	Coût total :	37.500 €	Dépense subv :	37.200 €	Taux :	25%	Subvention :	9.300 €	Maître d'ouvrage :	Commune de Chaumont-sur-Tharonne	Coût total :	61.875 €	Dépense subv :	61.600 €	Taux :	25%
Maître d'ouvrage :	Entraide selloise (association)																													
Coût total :	42.116 €																													
Dépense subv :	20.000 €																													
Taux :	40%																													
Subvention :	8.000 €																													
Maître d'ouvrage :	Commune de Courmemin																													
Coût total :	37.500 €																													
Dépense subv :	37.200 €																													
Taux :	25%																													
Subvention :	9.300 €																													
Maître d'ouvrage :	Commune de Chaumont-sur-Tharonne																													
Coût total :	61.875 €																													
Dépense subv :	61.600 €																													
Taux :	25%																													

- Type de projets éligibles : maisons de services (type RSP), maisons de santé (modalités : avis de l'URCAM), locaux d'accueil pour permanences, salles multimédia (Modalités : avis du GIP RECIA, mis en réseau avec EPN), et, avec une MO élargie aux associations au taux de 40% : aménagements et équipements liés à des projets d'insertion professionnelle/aménagements et équipements relatifs au maintien à domicile des personnes âgées.

Opérations identifiées :

Accueil formations

Maître d'ouvrage :	Commune de Courmemin
Coût total :	37.500 €
Dépense subventionnable :	37.200 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	9.300 €

Création salle multimédia

Maître d'ouvrage :	Commune de Chaumont-sur-Tharonne
Coût total :	61.875 €
Dépense subventionnable :	61.600 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	15.400 €

Création d'une maison de services

Maître d'ouvrage :	Commune de Lamotte-Beuvron
Coût total :	100.000 €
Dépense subventionnable :	100.000 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	25.000 €

Maison de services, cabinet médical

Maître d'ouvrage :	Commune de Millançay
Coût total :	150.000 €
Dépense subventionnable :	150.000 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	37.500 €

4.F/ aire de loisirs. 66.000 €

l'autre, réfrigéré pour le portage de repas. L'association MO s'inscrit sur le sud du Pays et couvre 5 communes.

Bureau ADMR

Maître d'ouvrage :	Commune de Vernou-en-Sologne
Coût total :	121.600 €
Dépense subv :	121.600 €
Taux :	25%
Subvention :	30.400 €

L'ADMR propose une gamme de soins et d'aides à la personne. Installée à Vernou-en-Sologne, l'activité de l'ADMR couvre des communes inscrites sur le Pays de Grande Sologne ainsi que des communes inscrites sur le Pays des Châteaux.

33.100 € 13 300 € 32.900 €

Subvention : 15.400 €

Création d'une maison de services

Maître d'ouvrage :	Commune de Lamotte-Beuvron
Coût total :	100.000 €
Dépense subventionnable :	100.000 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	25.000 €

Opérations maintenues :

Maison de services, cabinet médical

Maître d'ouvrage :	Commune de Millançay
Coût total :	150.000 €
Dépense subventionnable :	150.000 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	37.500 €

Opérations pressenties :

Création d'un Relais Services Publics itinérant (siège à Neung-sur-Beuvron)

Maître d'ouvrage : CCom Sologne des étangs (Coût total estimé : 250.332 €)

Salles pour permanences sociales

Maître d'ouvrage : Commune de Nouan-le-Fuzelier (Coût total estimé : 100.000 €)

Acquisition d'un véhicule (transport à la demande)

Maître d'ouvrage : ADMR (association) (Coût total estimé : 12.046 €)

Création d'une maison de services

Maître d'ouvrage : Commune de Lamotte-Beuvron (coût estimé à 100 000 €)

+ 6.900 € 39 800 € 72 900 €

Nature des investissements : la réalisation d'aires de sport-loisirs de plein air (terrains de jeux, aires de jeux, city-stad, skate-park...), prioritairement tournées vers les jeunes

Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :

- nombre d'équipements soutenus : 3

Nouvelles modalités proposées par le Pays :

Modalités inchangées.

Projets abandonnés :

Maîtrise d'ouvrage : communes, communautés de communes,

Taux: 25% (communal), 40% (intercommunal).

Opérations identifiées :

Module sports-loisirs dédié aux jeunes

Maître d'ouvrage :	Commune de Villeny
Coût total :	12.000 €
Dépense subventionnable :	12.000 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	3.000 €

Aire de bicross

Maître d'ouvrage :	Commune de Theillay
Coût total :	37.600 €
Dépense subventionnable :	37.600 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	9.400 €

Création d'un module sports

Maître d'ouvrage :	Commune de Courmemin
Coût total :	37.500 €
Dépense subventionnable :	37.200 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	9.300 €

Aire de loisirs, chemin piétonnier

Maître d'ouvrage :	Commune de Vernou-en-Sologne
Coût total :	90.000 €
Dépense subventionnable :	90.000 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	22.500 €

Création aire de BMX

Maître d'ouvrage :	Commune de Salbris
Coût total :	50.250 €
Dépense subventionnable :	50.000 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	12.500 €

Création aire de jeux

Maître d'ouvrage :	Commune de Selles Saint-Denis
Coût total :	33.750 €

Ces équipements sont prioritairement créés à l'attention du jeune public (enfants et adolescents).

Projets réalisés :

Module sports-loisirs dédié aux jeunes

Maître d'ouvrage :	Commune de Villeny
Coût total :	79.521 €
Dépense subv :	78.900 €
Taux :	25%
Subvention :	19.800 €

Ce projet a la particularité d'inscrire les adolescents du village dans la conception et la réalisation du projet (investissement personnel qui devrait être profitable tant pour l'appropriation du lieu que pour le respect de l'équipement).

Aire de bicross

Maître d'ouvrage :	Commune de Theillay
Coût total :	37.600 €
Dépense subv :	37.600 €
Taux :	25%
Subvention :	5 800 €

Aire de jeux

Maître d'ouvrage :	Commune de Saint-Viâtre
Coût total :	30.205 €
Dépense subv :	30.000 €
Taux :	25%
Subvention :	7.500 €

Création d'une aire de jeux pour les plus jeunes, accolée à l'école, il permet une utilisation sécurisée et ludique dans le cadre du périscolaire.

Création d'un module sports

Maître d'ouvrage :	Commune de Courmemin
Coût total :	37.500 €
Dépense subv :	37.200 €
Taux :	25%
Subvention :	9.300 €

Aire de loisirs, chemin piétonnier

Maître d'ouvrage :	Commune de Vernou-en-Sologne
Coût total :	90.000 €
Dépense subv :	90.000 €
Taux :	25%
Subvention :	22.500 €

Création aire de BMX

Maître d'ouvrage :	Commune de Salbris
Coût total :	50.250 €
Dépense subv :	50.000 €
Taux :	25%
Subvention :	12.500 €

Opération modifiée

Création aire de jeux

Maître d'ouvrage :	Commune de Selles Saint-Denis
Coût total :	50.000 €
Dépense subventionnable :	50.000 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	12.500 €

Opérations pressenties :

Création plateau multisports

Maître d'ouvrage : Commune de Orçay (Coût total estimé : 74.469 €)

La commune souhaite réaliser un projet ludique pour les enfants et adolescents dans l'esprit de l'opération de Villeny. La commune ne dispose d'aucun équipement de ce type et n'a plus d'école. Elle accueille toutefois beaucoup de familles en résidences (bassin d'emplois de Vierzon).

Rénovation aire de jeux

Dépense subventionnable :	33.600 €				Maître d'ouvrage : Commune de Lamotte-Beuvron (Coût total estimé : 35.000 €) La commune souhaite améliorer ses conditions d'accueil pour le jeune public à proximité du bassin du canal de la Sauldre.		
Taux de subvention :	25%						
Subvention :	8.400 €						
TOTAL AXE 3	Dotation réservée	Crédits Engagés	Crédits mandatés	Crédits Disponibles	Réduction/ Abondement	Reste à engager	Enveloppe totale
	1. 543.600 €	362.200 €	286 174 €	1.181.400 €	+ 274.000 € (dont 497.300 € fonds sud)	1.455 400 €	1.817 600 €

Axe 4 – Action 5 Optimiser la couverture en logements spécifiques.	Dotation réservée	Crédits Engagés	Crédits mandatés	Crédits Disponibles	Réduction/ Abondement	Reste à engager	Enveloppe totale
	476 000 €	181 600 €	138 100 €	294 400 €	+ 41 300 €	335 700 €	517 300 €
5.A/ aménagement d'aires d'accueil des gens du voyage.	351.800 €	181.600 €	138.100 €	170.200 €	+ 90.500 €	260 700 €	442 300 €

<p>Nature des investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études, acquisition foncières et immobilières, travaux de construction, de réhabilitation, traitement des abords, équipements ... <p>Maîtrise d'ouvrage : communautés de communes,</p> <p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les investissements devront être en cohérence avec l'étude sur les services à la population, - les aménagements devront permettre la réalisation du schéma départemental, et être en conformité avec lui. <p>Taux: 40%</p> <p>Opérations identifiées :</p> <p>Création aire d'accueil sur Salbris et Theillay</p> <table border="1"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>CCom Sologne des Rivières</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>600.000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>600.000 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>40%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>240.000 €</td></tr> </table> <p>Création aire d'accueil sur Lamotte-Beuvron</p> <table border="1"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>CCom Cœur de Sologne</td></tr> </table>	Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des Rivières	Coût total :	600.000 €	Dépense subventionnable :	600.000 €	Taux de subvention :	40%	Subvention :	240.000 €	Maître d'ouvrage :	CCom Cœur de Sologne	<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets engagés : 3 dont 2 en service de 6 emplacements chacun (Lamotte-Beuvron et Nouan-le-Fuzelier) - Démarche environnementale : 0 <p>Avec la réalisation de ces 3 aires d'accueil des gens du voyage, le schéma départemental, pour le territoire de Grande Sologne, est concrétisé.</p> <p>Projets réalisés :</p> <p>Création aire d'accueil sur Salbris (1^{ère} tranche)</p> <table border="1"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>CCom Sologne des Rivières</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>80.426 €</td></tr> <tr><td>Dépense subv :</td><td>80.250 €</td></tr> <tr><td>Taux :</td><td>40%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>32.100 €</td></tr> </table> <p>Cette 1^{ère} tranche porte les études préliminaires et l'acquisition du terrain sur la commune de Salbris. A l'issue d'une concertation avec les services de l'Etat, en respectant le schéma départemental, la création d'une seule aire d'accueil située à Salbris a</p>	Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des Rivières	Coût total :	80.426 €	Dépense subv :	80.250 €	Taux :	40%	Subvention :	32.100 €	<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays : Maintien des modalités initiales .</p> <p>Opération modifiée :</p> <p>Création aire d'accueil sur Salbris</p> <table border="1"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>CCom Sologne des Rivières</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>732 202 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>732 000 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>40%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>292 800 € dont 32 100 € déjà versé, soit une subvention restante de 260 700 €</td></tr> </table> <p>Le recentrage du projet bipolaire vers la création d'une aire unique a nécessité la définition d'un projet de plus grande envergure (capacité d'accueil, équipements...).</p>	Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des Rivières	Coût total :	732 202 €	Dépense subventionnable :	732 000 €	Taux de subvention :	40%	Subvention :	292 800 € dont 32 100 € déjà versé, soit une subvention restante de 260 700 €
Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des Rivières																																	
Coût total :	600.000 €																																	
Dépense subventionnable :	600.000 €																																	
Taux de subvention :	40%																																	
Subvention :	240.000 €																																	
Maître d'ouvrage :	CCom Cœur de Sologne																																	
Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des Rivières																																	
Coût total :	80.426 €																																	
Dépense subv :	80.250 €																																	
Taux :	40%																																	
Subvention :	32.100 €																																	
Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des Rivières																																	
Coût total :	732 202 €																																	
Dépense subventionnable :	732 000 €																																	
Taux de subvention :	40%																																	
Subvention :	292 800 € dont 32 100 € déjà versé, soit une subvention restante de 260 700 €																																	

<table border="1"> <tr><td>Coût total :</td><td>144.500 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>144.500 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>40%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>57.800 €</td></tr> </table>	Coût total :	144.500 €	Dépense subventionnable :	144.500 €	Taux de subvention :	40%	Subvention :	57.800 €																													
Coût total :	144.500 €																																				
Dépense subventionnable :	144.500 €																																				
Taux de subvention :	40%																																				
Subvention :	57.800 €																																				
<p>Création aire d'accueil sur Nouan-le-Fuzelier</p> <table border="1"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>CCom Cœur de Sologne</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>135.000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>135.000€</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>40%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>54.000 €</td></tr> </table>	Maître d'ouvrage :	CCom Cœur de Sologne	Coût total :	135.000 €	Dépense subventionnable :	135.000€	Taux de subvention :	40%	Subvention :	54.000 €		<p>été retenue.</p> <p>Création aire d'accueil sur Lamotte-Beuvron</p> <table border="1"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>CCom Cœur de Sologne</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>238.814 €</td></tr> <tr><td>Dépense subv :</td><td>238.750 €</td></tr> <tr><td>Taux :</td><td>40%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>95.500 €</td></tr> </table>	Maître d'ouvrage :	CCom Cœur de Sologne	Coût total :	238.814 €	Dépense subv :	238.750 €	Taux :	40%	Subvention :	95.500 €		<p>Création aire d'accueil sur Nouan-le-Fuzelier</p> <table border="1"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>CCom Cœur de Sologne</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>239.682 €</td></tr> <tr><td>Dépense subv :</td><td>135.000€</td></tr> <tr><td>Taux :</td><td>40%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>54.000 €</td></tr> </table> <p>Les estimatifs financiers pour la création de l'aire d'accueil de Nouan-le-Fuzelier ont été validés. Pour l'aire d'accueil de Lamotte-Beuvron, les estimatifs étaient bien en deçà de la réalité ; d'où un surcoût pris en charge de 94.314 €.</p>	Maître d'ouvrage :	CCom Cœur de Sologne	Coût total :	239.682 €	Dépense subv :	135.000€	Taux :	40%	Subvention :	54.000 €			
Maître d'ouvrage :	CCom Cœur de Sologne																																				
Coût total :	135.000 €																																				
Dépense subventionnable :	135.000€																																				
Taux de subvention :	40%																																				
Subvention :	54.000 €																																				
Maître d'ouvrage :	CCom Cœur de Sologne																																				
Coût total :	238.814 €																																				
Dépense subv :	238.750 €																																				
Taux :	40%																																				
Subvention :	95.500 €																																				
Maître d'ouvrage :	CCom Cœur de Sologne																																				
Coût total :	239.682 €																																				
Dépense subv :	135.000€																																				
Taux :	40%																																				
Subvention :	54.000 €																																				
<p>5. B/ création de logements spécifiques.</p>	<p>124.200 €</p>	<p>0 €</p>	<p>0 €</p>	<p>124.200 €</p>	<p>- 49.200 €</p>	<p>75 000 €</p>	<p>75.000 €</p>																														
<p>Développer les structures permettant un accueil temporaire des personnes âgées ou handicapées (MARPA...), des stagiaires ou apprentis (artisanat du bâtiment, métiers de bouche, centre de formation...), des saisonniers (accueil touristique)</p> <p>Nature des investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études, définition du projet architectural et financier... - construction, réhabilitation, rénovation, équipements, traitement des abords... <p>Maîtrise d'ouvrage : communes, communautés de communes.</p> <p>Taux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 75% pour les études, - <i>Projet intercommunal</i> : rénovation, réhabilitation, équipement (40%)/construction et extension : 40% si la démarche HQE est respectée ou si la part bois est significative ; 25% dans la cas contraire. - <i>Projet communal</i> : rénovation, réhabilitation, équipement (25%)/construction et extension : 25% si la démarche HQE est respectée ou si la part bois est significative ; 10% dans la cas contraire. <p>Modalités :</p>		<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</p> <p>Le Pays a fait l'objet d'une étude financée par la Région sur les potentialités du territoire pour l'accueil de jeunes ou d'emplois temporaires par l'URHAJ du Centre.</p> <p>A l'issue de cette étude, une réorientation des projets recensés a été conduite tant sur le fondement (mixité de logements à privilégier au lieu d'un site unique...) que sur le plan de financement (CPER pour les FJT - résidences sociales au lieu du contrat régional). Ainsi, le projet de Maison des apprentis de Neung-sur-Beuvron n'a pas été engagé (abandon en 2^{ème} phase).</p>			<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays : Maintien des modalités initiales.</p> <p>Opérations abandonnées :</p> <p>Création d'un logement temporaire – SDF-</p> <table border="1"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>Commune de Lamotte-Beuvron</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>12.000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>12.000 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>3.000 €</td></tr> </table> <p>La commune de Lamotte-Beuvron a réalisé ce projet en valorisant le travail des agents communaux. Le coût du projet s'est alors trouvé inférieur au plancher éligible au contrat régional.</p> <p>Création d'une maison des apprentis</p> <table border="1"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>CCom Cœur de Sologne</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>225.0000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>225.000 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>25%</td></tr> </table>	Maître d'ouvrage :	Commune de Lamotte-Beuvron	Coût total :	12.000 €	Dépense subventionnable :	12.000 €	Taux de subvention :	25%	Subvention :	3.000 €	Maître d'ouvrage :	CCom Cœur de Sologne	Coût total :	225.0000 €	Dépense subventionnable :	225.000 €	Taux de subvention :	25%														
Maître d'ouvrage :	Commune de Lamotte-Beuvron																																				
Coût total :	12.000 €																																				
Dépense subventionnable :	12.000 €																																				
Taux de subvention :	25%																																				
Subvention :	3.000 €																																				
Maître d'ouvrage :	CCom Cœur de Sologne																																				
Coût total :	225.0000 €																																				
Dépense subventionnable :	225.000 €																																				
Taux de subvention :	25%																																				

- les investissements devront être en cohérence avec l'étude sur les services à la population.
- Concernant l'hébergement des personnes âgées, l'intervention régionale portera uniquement sur les aménagements des espaces collectifs, intérieurs, ou pour la partie hébergement, sur la viabilisation des terrains dans le cas de construction.
- Les interventions directes sur les maisons de retraite (longs séjours) sont exclues
- Les projets concernés devront être en cohérence avec le plan départemental pour le logement des jeunes

Opérations identifiées :

Création d'un logement temporaire – SDF-

Maître d'ouvrage :	Commune de Lamotte-Beuvron
Coût total :	12.000 €
Dépense subventionnable :	12.000 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	3.000 €

Création d'une maison des apprentis

Maître d'ouvrage :	CCom Cœur de Sologne
Coût total :	225.0000 €
Dépense subventionnable :	225.000 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	90.0000 €

Subvention : | 90.0000 €

Opération pressentie :

MARPA de Nouan-le-Fuzelier : création d'une salle de motricité.

Maître d'ouvrage : Commune de Nouan-le-Fuzelier (coût total estimé : 300.000 €)

Ce projet d'extension de la MARPA avait été présenté à la Région dès la première phase du contrat. À l'issue du rendez-vous de concertation, à la demande du Conseil régional, ce projet avait été retiré car insuffisamment abouti.

Il est aujourd'hui reproposé dans le cadre de la création d'un équipement commun (salle de motricité, équipements, câblage...).

TOTAL AXE 4	Dotation réservée	Crédits Engagés	Crédits mandatés	Crédits Disponibles	Réduction/ Abondement	Reste à engager	Enveloppe totale
	476.000 €	181.600 €	138.100 €	294 400 €	+ 41 300 €	335 700 €	517 300 €

Axe 5 – Action 6 Gestion de l'espace solognot.	Dotation réservée	Crédits Engagés	Crédits mandatés	Crédits Disponibles	Réduction/ Abondement	Reste à engager	Enveloppe totale
	152 100 €	89 700 €	76 780 €	62 400 €	+ 257 200 €	319 600 €	409 300 €
6. A / maintien d'une activité agricole solognote.	30 000 €	31.300 €	30.823 €	- 1 300 €	+ 41 000 €	39 700 €	71 000 €
<p>Considérant le faible nombre d'exploitants, inscrits ou non dans le cadre de filière, le pays souhaite le maintien global d'une activité agricole garant de l'entretien de l'espace solognot, plutôt que de privilégier la notion de filière qui, en Grande Sologne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne reflète pas la réalité du contexte agricole, - ne répond que partiellement à l'enjeu de conserver des acteurs locaux importants. <p>Nature des investissements : exploitants agricoles, structures collectives ...</p> <p>Modalités générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation d'une étude économique intégrant un avis de la Chambre d'Agriculture et de la DDAF pour les exploitants ou un avis de la FDCUMA et de la DDAF pour les CUMA. <p>Modalités générales spécifiques pour les CUMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adhésion à la Fédération régionale des CUMA et adoption par la CUMA de la charte régionale des CUMA - Le siège de la CUMA doit être situé sur le Pays ou la moitié des adhérents de la CUMA doivent posséder leur siège d'exploitation sur le Pays - Le nombre minimum d'utilisateurs du matériel est de 4 	<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 projets : 1 élevage, 3 cultures spéciales (dont 1 bio), - sur ces 4 projets, 2 concernent de jeunes exploitants (dont 1 création d'entreprise). <p>4 projets réalisés :</p> <p>Acquisition d'une machine à poireaux. MO : M. ROUSSEAU (Villeherviers) Coût éligible : 33.200 € Subvention allouée : 8.300 €.</p> <p>Aménagement d'une chèvrerie : MO : M. MOULINIER (Courmemin) Coût éligible : 22.500 € Subvention allouée : 8.900 €</p> <p>Acquisition d'un épandeur. MO : M. MICHOUX (Pierrefitte-sur-Sauldre) Coût éligible : 22.300 € Subvention allouée : 7.800 €</p>	<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays : Modification des modalités d'application de l'ensemble de l'action 6.A suite à la mise en œuvre des CAP Filières Agricoles de la Région :</p> <p>a/ élevage Nature des investissements et modalités : - Acquisition de matériel lié à l'élevage (CUMA uniquement) Maître d'ouvrage : CUMA Taux : 35% pour les CUMA avec une subvention comprise entre 3 000 € et 28 000 €. Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sont éligibles les CUMA dont le siège est situé sur le Pays ou dont la moitié des adhérents possèdent leur siège d'exploitation sur le Pays. - Le renouvellement de matériel à l'identique est exclu, l'acquisition d'un deuxième matériel de même nature doit être justifiée par un accroissement de l'activité de la CUMA (au moins 50%) et/ou du nombre de bénéficiaires. - Le nombre minimum d'utilisateurs du matériel est de 4 					

- Le renouvellement de matériel à l'identique est exclu, l'acquisition d'un deuxième matériel doit être justifiée par un accroissement de l'activité de la CUMA et/ou du nombre de bénéficiaires
- Avis de la Fédération Départementale des CUMA

a/ élevage.

Nature des investissements : en cohérence avec la politique régionale des CAP Filières.

Les crédits du Contrat régional de Pays pourront être activés jusqu'à la signature des contrats "CAP Filières" correspondants. Au-delà, pour les filières bovins-viande, bovin-lait et caprin, seuls les investissements liés à l'autonomie alimentaire (matériel de stockage et de transformation des matières premières déjà récoltées : aplatisseuses, mélangeuses ou matériels de même nature) et l'acquisition de matériels permettant de diminuer la pénibilité du travail des éleveurs (pailleuse, dérouleuses-pailleuses, distributrices-pailleuses et distributrices d'aliments, ou matériels de même nature) ainsi que les investissements liés à la transformation ou à la vente des produits issus de l'élevage, continueront à relever du Contrat régional de Pays.

- modernisation des bâtiments d'élevage : construction, extension, aménagement et équipement des bâtiments visant à améliorer les conditions de logement des animaux, la mise aux normes et la qualité des produits ; construction et agrandissement des bâtiments de stockage de paille et/ou de fourrages.
- Matériels spécifiques d'élevage : matériels permettant d'améliorer les conditions de travail (distribution paille et aliments, racleur, contention ...), de développer l'autonomie alimentaire des élevages (aplatisseur, mélangeur, stockage, ...), d'améliorer la qualité des fourrages et contribuant à la préservation de l'environnement (épandage et traitement des effluents d'élevage, ...).

Taux:

- modernisation des bâtiments d'élevage :
- 40% pour les exploitants avec une subvention comprise entre 3 000€ et 10.000€
- Matériels spécifiques d'élevage :
- 25% pour les exploitants installés depuis moins de 5 ans) avec une subvention comprise entre 3 000€ et 10.000€
- 35% pour les structures collectives avec une subvention

Acquisition de serres (agriculture bio).

MO : M. MIALET (Millançay),
Coût éligible : 29.272 €
Subvention allouée : 6.300 €

- Avis de la FDCUMA sur le projet
- Adoption par la CUMA de la charte régionale des CUMA

- Acquisition de matériel liés à l'autonomie alimentaire (matériel de stockage et de transformation des matières premières récoltées : aplatisseuse, mélangeuses ou matériel de même nature)
- Acquisition de matériels permettant de diminuer la pénibilité du travail des éleveurs (pailleuses, dérouleuses-pailleuses, distributrices-pailleuses et distributrices d'aliments, ou matériel de même nature)

- **Maître d'ouvrage** : exploitants agricoles

Taux :

- 25% pour les exploitants agricoles (taux porté à 35% pour les exploitants installés depuis moins de 5 ans) avec une subvention comprise entre 3 000 € et 10 000 €.

Modalités :

- avis de la DDAF et de la Chambre d'Agriculture

b/ cultures spéciales (fruits rouges : fraises, framboises, myrtilles,... légumes : poireaux, asperges, ...).

Nature des investissements et modalités :

- En l'absence d'un circuit court de vente, les investissements de transformation ou de commercialisation pourront être soutenus.

Les investissements relatifs à la production (augmentation de la production notamment) ne pourront être soutenus que pour les seules productions "marginales" ou les productions faisant l'objet d'un Programme Opérationnel seulement s'il y a approvisionnement d'une unité locale de transformation ou de conditionnement située sur le territoire ou sous réserve que les investissements ne soient pas dans le PO.

Sont exclues les productions de céréales, oléagineux ...et certaines productions comme les fruits (pommes et poires).

- Acquisition de matériels permettant de diminuer la pénibilité du travail.

comprise entre 3.000€ et 28.000€

Modalités :

- construction et extension des bâtiments d'élevage et de stockage
- mise en œuvre d'une part bois significative (classe 2)
- intervention d'un professionnel pour des conseils en matière d'intégration paysagère et architecturale du projet.

b/ cultures spéciales.

Nature des investissements :

- Investissements immobiliers (serres, chambres froides, tunnels,...) et équipements et matériels permettant une meilleure qualité des produits, une amélioration des conditions de travail et contribuant à la préservation de l'environnement.

Maîtrise d'ouvrage : exploitants agricoles, structures collectives (CUMA, syndicats...)

Taux de subvention :

- 25% pour les exploitants agricoles (taux porté à 35% pour les exploitants installés depuis moins de 5 ans) avec une subvention comprise entre 3.000€ et 10.000€
- 35% pour les structures collectives avec une subvention comprise entre 7.500€ et 28.000€

Modalités :

- présentation d'une étude économique intégrant un avis de la Chambre d'Agriculture et de la DDAF pour les exploitants ou un avis de la FDCUMA et de la DDAF pour les CUMA
éligibilité des dossiers conditionnée par la comptabilité avec la réglementation européenne.

- Acquisition de matériel contribuant à la préservation de l'environnement et à la qualité des sols (bineuses, désherbineuses, herse étrille, houes rotatives ...)

Maître d'ouvrage : CUMA, exploitants agricoles

Taux :

- 35% pour les CUMA avec une subvention comprise entre 3 000 € et 28 000 €.
- 25% pour les exploitants agricoles (taux porté à 35% pour les exploitants installés depuis moins de 5 ans) avec une subvention comprise entre 3 000 € et 10 000 €.

Modalités :

- avis de la DDAF et de la Chambre d'Agriculture (sauf pour MO en CUMA)

- Modalités spécifiques au CUMA :

Sont éligibles les CUMA dont le siège est situé sur le Pays ou dont la moitié des adhérents possèdent leur siège d'exploitation sur le Pays.

Le renouvellement de matériel à l'identique est exclu, l'acquisition d'un deuxième matériel de même nature doit être justifiée par un accroissement de l'activité de la CUMA (au moins 50%) et/ou du nombre de bénéficiaires.

Le nombre minimum d'utilisateurs du matériel est de 4

Avis de la FDCUMA sur le projet

Adoption par la CUMA de la charte régionale des CUMA

Opération pressentie :

Acquisition d'une machine à poireaux

Maître d'ouvrage : EARL CHAUVIN (Courmemin) –
(coût total : 38.973 €)

Une ligne de crédits à hauteur de 30.000 € est ouverte pour favoriser l'inscription de nouveaux projets difficiles à identifier à ce stade du contrat.

6. B/ promotion et valorisation de la race ovine « la solognote »	14.000 €	13.600 €	6 800 €	400 €	- 400 €	0 €	13 600 €
<p>Définition et mise en œuvre d'un signe officiel de qualité pour cette race spécifiquement adaptée au territoire solognot (entretien de l'espace, valeur gustative...) en vue d'une meilleure valorisation (structuration, promotion, vente directe...).</p> <p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avis de la Chambre d'Agriculture et de la DDAF, - étude réalisée par un cabinet spécialisé. <p>Taux: 70% pour les études, documents de promotion...</p> <p>Maitrise d'ouvrage : Flock Book Solognot et Association des éleveurs de moutons du Loir-et-Cher (association). Les investissements nécessaires à la mise en œuvre du signe de qualité (investissements matériels, immobiliers...) seront intégrés à l'action A-a ou D.</p>	<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</p> <p>- 1 étude engagée sur 1 inscrite</p> <p>Projet réalisé :</p> <p>Etude de qualification de la viande de la race « la solognote »</p> <p>MO : ASEM (association) Coût éligible : 19.429 € Subvention allouée : 13.600 €.</p> <p>Le projet vise à qualifier la viande pour mieux la valoriser et la commercialiser. Dans cette optique, la recherche d'un signe de qualité est visée. Bien qu'une seule exploitation sur les 8 proposées dans l'étude s'inscrive en Grande Sologne, le Pays de Grande Sologne a accepté que l'ASEM bénéficie de ce contrat régional de Pays. Un courrier a été adressé à l'ensemble des Pays concernés afin de faire part de cette initiative innovante et d'examiner, pour les futures opérations en investissement en découlant, une éventuelle inscription budgétaire dans les programmes portés par les Pays.</p>			<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays :</p> <p>Maintien des modalités initiales. Pas d'opération identifiée à mi-parcours. Il est souhaité un maintien de la ligne sans affectation de crédits.</p>			
6. C/ soutien aux pratiques respectueuses de l'environnement.	13 000 €	0 €	0 €	13 000 €	+ 12 000 €	25 000 €	25.000 €
<p>Le Pays veut contribuer à la protection de l'environnement et à la prévention des pollutions, concilier le développement économique et la préservation du cadre de vie, préserver l'environnement dans le cadre des exploitations agricoles.</p> <p>1 – prévention des pollutions (pour mémoire)</p> <p>Désormais le volet environnemental des élevages relève de la compétence de l'Etat, au titre du Plan Végétal Environnemental (PVE), avec une prise en charge de ce qui concerne la sécurisation des exploitations comme par exemple : le stockage des effluents d'élevage, la collecte séparative des eaux pluviales, la rédaction des pollutions diffuses et l'amélioration des techniques d'épandage et de compostage, la sécurisation des stockages d'hydrocarbures et d'engrais, la création et amélioration d'aires de lavage de matériel de pulvérisation, la sécurisation des locaux de stockage de produits phytosanitaires.</p> <p>2 – Protection de l'environnement</p>	<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</p> <p>Aucune opération n'a été engagée sous cette action dans le cadre de la 1^{ère} phase du contrat : évolution du PVE (cadre réglementaire), peu de CUMA sur le territoire du Pays.</p>			<p>Il est souhaité l'ouverture d'une ligne de crédits à hauteur de 25.000 € afin de permettre l'inscription de projets lors de la 2^{ème} phase du contrat.</p> <p>Nouvelles modalités proposées par le Pays :</p> <p>2 – Protection de l'environnement</p> <p>Acquisition de matériel en commun ayant un impact positif avéré sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - matériel de lutte contre l'érosion des sols, pour le maintien des prairies, pour l'entretien de haies et d'éléments arborés : épareuse et scie à lamier, faucheuse d'accotement, matériel d'entretien des haies, protection des cultures des sols... <p>Modalités spécifiques au CUMA:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Sont éligibles les CUMA dont</u> le siège est situé sur le Pays ou dont la moitié des adhérents possèdent leur siège d'exploitation sur le Pays. - Le renouvellement de matériel à l'identique est 			

Nature des investissements :

Acquisition de matériel en commun ayant un impact positif avéré sur l'environnement, matériel permettant l'élaboration de productions : épareuse et scie à lamier, faucheuse d'accotement, matériel d'entretien des haies, protection des cultures des sols...

Maîtrise d'ouvrage : CUMA

Modalités :

Avis de la Fédération Régional des CUMA et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

3 – Développement des activités de prestation liées à l'entretien du territoire

Les activités de prestation liées à l'entretien du territoire constituent un complément de revenu important pour les derniers agriculteurs exploitants de Sologne. Depuis la disparition du personnel affecté spécifiquement à l'entretien des grands domaines solognots, les agriculteurs disposant de matériel adapté (broyeurs, girobroyeurs, lamiers) peuvent assurer ce type de prestation.

Nature des investissements :

- matériels favorisant l'entretien du territoire, l'autonomie sur l'exploitation, la vente en circuit court, le développement des activités de prestations (broyeur, girobroyeur, lamier, épareuse...)

Maîtrise d'ouvrage : Exploitants agricoles et structures collectives (CUMA, syndicat...)...

Taux de subvention :

- 25% pour les exploitants agricoles (taux porté à 35% pour les exploitants installés depuis moins de 5 ans) avec une subvention comprise entre 3.000€ et 10.000€
- 35% pour les structures collectives avec une subvention comprise entre 7.500€ et 28.000€

Modalités :

- présentation d'une étude économique intégrant un avis de la Chambre d'Agriculture et de la DDAF pour les exploitants ou un avis de la FDCUMA et de la DDAF pour les CUMA.

exclu, l'acquisition d'un deuxième matériel de même nature doit être justifiée par un accroissement de l'activité de la CUMA (au moins 50%) et/ou du nombre de bénéficiaires.

- Le nombre minimum d'utilisateurs du matériel est de 4
- Adoption par la CUMA de la charte régionale des CUMA

3 – Développement des activités de prestation liées à l'entretien du territoire.

Cette mesure est supprimée

Maintien des autres modalités

6. D/ promotion et valorisation des énergies renouvelables et des ressources locales.	28 600 €	20.500 €	15.250 €	8 100 €	+ 59 900 €	68 000 €	88 500 €							
<p>Nature des investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des ressources locales et notamment du matériau "bois" (mise en œuvre de la charte forestière de territoire du pays de Grande Sologne) : études, promotion, acquisition de matériels (déchiqueteuse ...), aménagement d'aires de stockage et séchage... (bois construction, bois énergie...). - Investissement contribuant à l'utilisation des énergies renouvelables provenant des productions agricoles ou autres : biocarburant, presse à huile, éolienne... <p>Maîtrise d'ouvrage : collectivités, exploitants et groupements agricoles (syndicats forestiers...), associations, privés.</p> <p>Modalités : subvention minimale : 3.000€ par projet</p> <p>Taux de subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communes : 25% - intercommunalités et associations : 40% (matériels), 70% (études, promotion...), - privés – Exploitants : 25% (plafond de subvention : 10.000€) <p>Opération identifiée : Acquisition de matériel (bois énergie)</p> <table border="1" data-bbox="47 932 833 1145"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Orphelins des Douanes (association), domaine de Chalès à Saint-Viâtre</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>17.875 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>12.500 €</td> </tr> <tr> <td>Taux de subvention :</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>5.000 €</td> </tr> </table>	Maître d'ouvrage :	Orphelins des Douanes (association), domaine de Chalès à Saint-Viâtre	Coût total :	17.875 €	Dépense subventionnable :	12.500 €	Taux de subvention :	25%	Subvention :	5.000 €	<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 projets réalisés (énergies renouvelables : 2 bois, 1 éolien). <p>3 projets réalisés :</p> <p>En concrétisation de la Charte forestière de Pays (2006), deux projets privés de plateforme de stockage (plaquettes forestières) ont vu le jour dont une dédiée à un réseau de chaleur desservant des bâtiments privés et publics sur la commune de Villeny (membre de la SCIC). Les 2 maîtres d'ouvrage adhèrent à la CUMA départementale bois déchetage.</p> <p>Création d'une plateforme à Chaon : MO : M de la MESSELIERE Coût éligible : 40.000 €, Subvention allouée : 10.000 €</p> <p>Création d'une plateforme à Villeny : MO : M. COLAS des FRANCS Coût éligible : 26 000 € Subvention allouée : 6 500 €</p> <p>Installation d'une éolienne à vocation agricole (bio). MO : M. MIALET (Millançay), Coût éligible : 16.000 €, Subvention allouée : 4.000 €</p>	<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élargissement de la thématique à l'ensemble des potentiels solognots : "promotion et valorisation des énergies renouvelables, des ressources locales et de la biodiversité". - Maîtrise d'ouvrage élargie aux Chambres consulaires (travaux en régie exclus). La région se prononcera sur le cahier des charges des études envisagées. <p>1. Energies renouvelables et valorisation des matériaux locaux</p> <p>Nature des investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation du matériau "bois", bois construction, bois énergie (mise en œuvre de la charte forestière de territoire du pays de Grande Sologne) : études, promotion, acquisition de matériels (déchiqueteuse ...), aménagement d'aires de stockage et séchage... - Investissement contribuant à l'utilisation des énergies renouvelables provenant des productions agricoles ou autres, - Investissements concourant à l'amélioration de l'autonomie énergétique des exploitations agricoles (investissements identifiés suite à un Diagnostic PLANETE (ex :éolienne), les presses à huile en maîtrise d'ouvrage collective (CUMA ou coopératives) seront également soutenues. <p>Modalités complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Région se prononcera au cas par cas pour financer les projets qui seront présentés. - Les financements via le CAP Filière Bois et via la Convention ADEME / Région seront priorisés. - Un avis du Pôle Efficacité Énergétique et/ou de la Direction de l'Agriculture sera demandé pour chaque projet. <p>Opération abandonnée : Acquisition de matériel (bois énergie)</p> <table border="1" data-bbox="1478 1401 2132 1458"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Orphelins des Douanes (association), domaine</td> </tr> </table>	Maître d'ouvrage :	Orphelins des Douanes (association), domaine
Maître d'ouvrage :	Orphelins des Douanes (association), domaine de Chalès à Saint-Viâtre													
Coût total :	17.875 €													
Dépense subventionnable :	12.500 €													
Taux de subvention :	25%													
Subvention :	5.000 €													
Maître d'ouvrage :	Orphelins des Douanes (association), domaine													

	de Chalès à Saint-Viâtre
Coût total :	17.875 €
Dépense subventionnable :	12.500 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	5.000 €

Opérations pressenties :

Mobilisation de la ressource en bois énergie (sensibilisation, ingénierie)

Maître d'ouvrage : Comité Central Agricole de la Sologne, association reconnue d'utilité publique
Démarche PER (coût total estimé : 20.000 €)

En partenariat avec le CRPF notamment (adéquation des plans simples de gestion), le projet vise à sensibiliser les propriétaires forestiers à la filière bois énergie et les inciter à s'inscrire dans cette démarche en leur présentant les différents interlocuteurs (entreprises, CUMA 41, SCIC...).

Valorisation du bois construction local (concours d'idées, ingénierie...)

Maître d'ouvrage : Pays de Grande Sologne
Démarche PER (coût total estimé : 35.800 €)

L'objectif est de favoriser l'utilisation du bois local dans des constructions cibles (extension urbaine, garage, hangar plateforme bois énergie...) au regard des différents documents d'urbanisme présents sur le Pays, en application du Grenelle et en valorisant un savoir faire local reconnu.

Par ailleurs,

- l'élaboration de la candidature du Pays à un programme LEADER sur "l'éco-innovation" ,
 - la présidence du Pays aux 2 comités de pilotage Natura 2000 (site "Sologne" et site "étangs de Sologne"),
 - l'élaboration d'un nouveau PER sur la thématique forestière,
- ont permis de formaliser un certain nombre de projets.

Certains de ces projets ont été renvoyés vers d'autres sources de financement, par exemples:

- l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur à partir de la méthanisation du fumier de cheval portée par la Fédération Française d'Equitation (ADEME),
- la création de dessertes forestières et place de retournement (Etat/FEADER).

2. Actions en faveur de la biodiversité

Nature des investissements :

- Etude
- Actions de communication et de sensibilisation

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat de Pays

Taux :

- 80% (étude)
- 40% (outil pédagogique, animation)

Opérations pressenties :

Création d'une mallette pédagogique sur la biodiversité solognote

Maître d'ouvrage : Pays de Grande Sologne

Coût total estimé : 60.000 €

Les formes dématérialisées seront favorisées afin de permettre une large diffusion des outils pédagogiques conçus par les acteurs du Pays de Grande Sologne. Ce projet sera mené en partenariat avec GRAINE Centre.

Etude "Médiation territoriale face à l'engrillagement en Sologne"

Maîtrise d'ouvrage : Pays (Coût : 31 100 € TTC)

Une ligne de crédits de 15.000 € est ouverte pour :

- des projets agricoles
- la conduite d'une étude par la Chambre d'agriculture sur le positionnement agricole en Grande Sologne face aux enjeux spécifiques de ce territoire (déprise agricole, statut).
- ou la mise en oeuvre, par le Pays, d'une politique globale de sensibilisation en lien avec le TVB, la gestion des espaces verts, l'Atlas des Paysages ... dans l'esprit des actions de formations-actions engagées avec le CNFPT ou le CAUE par exemple. Une réflexion avec le Pays Vendômois sur ce thème est engagée.

6. E/ organisation de la filière gibier.	37.500 €	0 €	0 €	37.500 €	+ 10.000 €	47.500 €	47.500 €	
<p>Si la chasse contribue à l'entretien des espaces et constitue une activité économique et touristique, la valorisation du produit « venaison » est insuffisante. De plus un nouveau cadre relatif à la réglementation sanitaire s'applique (règlement européen, transposition en droit national). Dans ce contexte, les professionnels de la chasse, appuyés par les organismes de tutelle (Fédération des Chasseurs, groupements cynégétiques...) doivent s'organiser et apporter une réponse satisfaisante.</p> <p><u>Nature des investissements éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - études, promotion, - construction, réhabilitation, traitement des abords... - équipements, matériels spécifiques (mise aux normes, équipements frigorifiques/chambres froides...)... <p><u>Maîtrise d'ouvrage :</u> collectivités, SEM, groupements.</p> <p><u>Modalités et taux:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - études, opérations immatérielles : taux unique de 70% - <i>pour les ateliers de créateurs (bail précaire consenti à un créateur) : taux de 40% ou 55% pour les équipements présentant une part bois significative (classe2) ou si la démarche HQE est respectée.</i> - <i>Pour les autres formes de mise à disposition (credit-bail, location) : taux de 10% ou 25% pour les équipements présentant une part bois significative (classe 2) ou si la démarche HQE est respectée.</i> - <i>Cas des réhabilitations : le taux d'intervention sera apprécié en fonction de la possibilité ou non de répondre aux objectifs « part bois » ou « HQE » (réhabilitation, extension...).</i> - <i>Toute intervention sur un équipement dont le coût excède 300.000€ doit être précédée d'un audit énergétique.</i> - Acquisition de matériels : 25% - <i>En cas de revente du bâtiment avant un délai de 10 ans suivant l'obtention de la subvention, celle-ci sera reversée au Conseil régional au prorata temporis,</i> - <i>Le cumul d'aides publics ne devra pas conduire à un enrichissement sans cause de la collectivité.</i> 	<p><u>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</u></p> <p>Le projet, initialement prévu sur la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre grâce à la réhabilitation d'un bâtiment industriel à vocation agroalimentaire, n'a pu être mené à son terme (maladie du chef d'entreprise). Le projet reste toutefois d'actualité sur le territoire du Pays mais sur une autre commune avec une intervention de la SEM toujours.</p>	<p><u>Nouvelles modalités proposées par le Pays :</u></p> <p>Modalités d'application pour les projets d'immobilier d'entreprise (location de locaux d'activité par les collectivités).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment destiné à la location par bail commercial ou par bail précaire : taux de 40% - Bâtiment destiné à la location vente par crédit-bail : taux de 15% - Toute intervention sur un équipement dont le coût excède 300.000 € doit être précédée d'un audit énergétique. - L'aide est réservée aux collectivités pour des locaux destinées à la location (bâtiment relais ou non) ou à la location-vente dans le cadre d'un crédit bail pour une durée minimum de 10 ans. - En cas de revente du bâtiment avant le terme de 10 ans suivant l'obtention de la subvention, celle-ci sera reversée au Conseil régional au prorata temporis. - Le cumul d'aides publiques ne devra pas conduire à un enrichissement sans cause de la collectivité. - La subvention régionale doit être répercutée sur le loyer consenti à l'entreprise (dans le cas d'un crédit-bail). - Respect par le maître d'ouvrage de la réglementation nationale et européenne en vigueur (location de bâtiments aux entreprises). <p><u>Maîtrise d'ouvrage pour l'immobilier d'entreprise :</u> collectivités, SEM.</p> <p><u>Opération désaffectée :</u> <i>Création d'une plateforme de collecte et de transformation du gibier</i></p> <table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>SEM Territoires et Développement</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>600.000 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense</td> <td>150.000 €</td> </tr> </table>	Maître d'ouvrage :	SEM Territoires et Développement	Coût total :	600.000 €	Dépense	150.000 €
Maître d'ouvrage :	SEM Territoires et Développement							
Coût total :	600.000 €							
Dépense	150.000 €							

Opération identifiée :						<table border="1"> <tr> <td>subventionnable :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Taux de subvention :</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>37.500 €</td> </tr> </table> <p>Cette opération est désaffectée et sera représentée au taux indiqué.</p> <p>Opérations pressenties :</p> <p>Création d'une plateforme de collecte et de transformation du gibier Maître d'ouvrage : SEM Territoires et Développement (coût total estimé : 600.000 €) Le projet immobilier sera réalisé par la SEM au bénéfice d'une entreprise qui gèrera la partie production.</p> <p>La structuration de la filière concerne également l'amont (équipement en chambres frigorifiques...) afin de permettre une traçabilité et une qualité sanitaire de la venaison dès la zone de prélèvement. Il faut préciser ce que représente cette filière (étude de faisabilité, volumes des apports et débouchés envisagés...).</p> <p><u>Maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition de matériel :</u> collectivités, SEM, groupements (associations, opérations collectives, ...).</p> <p>Une ligne de crédits de 10.000 € est ouverte pour permettre l'inscription de projets en ce sens. Si cette ligne de crédits est modeste, c'est parce que: - nombre de projets seront inférieurs au plancher éligible (d'où l'idée de regroupements possibles : GIC par exemple), - la mesure doit avoir valeur d'exemple pour les premiers à s'inscrire dans cette filière.</p>			subventionnable :		Taux de subvention :	25%	Subvention :	37.500 €				
subventionnable :																		
Taux de subvention :	25%																	
Subvention :	37.500 €																	
<p>Création d'une plateforme de collecte et de transformation du gibier</p> <table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>SEM Territoires et Développement</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>600.000 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>150.000 €</td> </tr> <tr> <td>Taux de subvention :</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>37.500 €</td> </tr> </table>		Maître d'ouvrage :	SEM Territoires et Développement	Coût total :	600.000 €	Dépense subventionnable :	150.000 €	Taux de subvention :	25%	Subvention :	37.500 €							
Maître d'ouvrage :	SEM Territoires et Développement																	
Coût total :	600.000 €																	
Dépense subventionnable :	150.000 €																	
Taux de subvention :	25%																	
Subvention :	37.500 €																	
6. F/ diversification agricole, circuits courts, vente à la ferme.	29.000 €	24.300 €	23.907 €	4.700 €	+ 94.700 €	99 400 €	123 700 €											
<p>Nature des investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissements liés à la production, la transformation, la commercialisation de produits locaux, - Développement des activités liées à l'accueil à la ferme (vente directe, accueil touristique...) 		<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action : Depuis le 1^{er} contrat (CRIL), cette action en faveur des circuits courts n'était que très partiellement utilisée. la génération d'exploitants qui pratiquaient</p>				<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification de l'intitulé "diversification agricole, vente à la ferme et valorisation des circuits courts". 												

<p>- Aménagements spécifiques (en lien avec l'action n°8) : ferme pédagogique, accueil chasse photographique, réseau ACTEON...</p> <p>Maîtrise d'ouvrage : Exploitants agricoles, structures collectives, associations (relevant du régime agricole).</p> <p>Taux de subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25% pour les exploitants agricoles et privés (taux porté à 35% pour les exploitants installés depuis moins de 5 ans) avec une subvention comprise entre 3.000€ (2.000€ sous réserve de l'adhésion à une démarche collective) et 10.000€ - 35% pour les structures collectives avec une subvention comprise entre 3.000€ et 28.000€. <p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation d'une étude économique intégrant un avis de la Chambre d'Agriculture et de la DDAF - en présence d'un circuit court de vente (vente à la ferme, commercialisation directe auprès des commerçants, vente sur les marchés...) ou agritourisme : <p>Les investissements de production, de transformation, de commercialisation sont éligibles, notamment dans le domaine de l'agriculture biologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - en l'absence de circuit court de vente ou de transformation (ou de conditionnement) : <p>seules les productions marginales seront soutenues afin de ne pas perturber certaines filières régionales ou les marchés sensibles. Ainsi sont exclues les filières biologique, les productions relevant de l'OCM (céréales, oléagineux, filière biologique, bovins lait et viande, ovins...), certaines productions fruitières (pommes et poires), légumières (pommes de terre, oignons, carottes...), miel... ou toute autre filière faisant l'objet d'une structuration régionale.</p>	<p>la vente directe ayant pris leur retraite au début du précédent contrat. On assiste donc ici à un renouveau de cette activité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 créations d'activités, - 2 installations (dont un jeune exploitant). <p>Projets réalisés :</p> <p>Miellerie : vente directe. MO : Mme ROBIN (La Ferté-Beauharnais) Coût éligible : 12.286 € Subvention allouée : 4.300 €</p> <p>Ateliers pour escargots : vente directe. MO : M. de GUILLEBON (Vouzon) Coût éligible : 28.572 € Subvention allouée : 10.000 €</p> <p>Transformation produits laitiers (yaourts) : vente directe. MO : EARL Picanière (Vouzon). Coût éligible : 28.572 € Subvention allouée : 10.000 €</p>	<p>- L'agriculture biologique est une priorité régionale qui peut être soutenues sur les volets production / transformation / commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - un circuit court est justifié dès lors que 50% de la production est commercialisée directement (le dossier doit mentionner à la fois le volume de production ainsi que les débouchés pour estimer ce pourcentage). - Maintien des autres modalités initiales <p>Opérations pressenties :</p> <p>Miellerie : acquisition de matériels Maître d'ouvrage : M. PINGLOT, Lamotte-Beuvron (coût total estimé : 12.645 €)</p> <p>Création d'une halle couverte Maître d'ouvrage : Commune de La Ferté-Beauharnais (coût total estimé : 300.000 €) Ce projet vise à créer un lieu de vente collectif pour les agriculteurs.</p> <p>Au regard du montage du dossier, la Région soutiendra cette opération suivant les modalités d'intervention relatives à l'immobilier d'entreprise ou à celles applicables pour les marchés (action 1).</p> <p>La Chambre d'agriculture conduit actuellement, dans le cadre d'un projet de coopération LEADER en Loir-et-Cher (les 3 GAL sont concernés), une étude sur les circuits courts en agriculture bio et autres produits alimentaires. Cette étude permettra sans doute de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - susciter de nouveaux projets (diversification, installation...), - structurer des démarches (groupements de producteurs...), - développer l'offre pour les restaurations collectives (touristiques, scolaires...). <p>Une ligne de crédits de 20.000 € est ouverte pour répondre à ces éventuels projets.</p>
--	--	--

TOTAL AXE 5	Dotation réservée	Crédits Engagés	Crédits mandatés	Crédits Disponibles	Réduction/ Abondement	Reste à engager	Enveloppe totale
	152.100 €	89.700 €	69.980	62.400 €	+ 217.200 €	279 600 €	369 300 €

CONTRAT INITIAL					APRES BILAN																																
Axe 6– Action 7 Développer et diversifier l'offre en hébergement.	Dotation réservée	Crédits Engagés	Crédits mandatés	Crédits Disponibles	Réduction/ Abondement	Reste à engager	Enveloppe totale																														
	198 300 €	27 700 €	25 100 €	170 600 €	- 5 900 €	164 700 €	192 400 €																														
7. A/ conforter l'offre en hébergement touristique.	110.900 €	22.500 €	25 100 €	88.400 €	+ 76.300 €	164 700 €	187 200 €																														
<p>Nature des investissements : en prise directe avec un hébergement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux de construction, d'extension, de réhabilitation, - acquisitions immobilières, - études de faisabilité, - aménagements intérieurs et extérieurs, traitement des abords, - équipements spécifiques, matériels... <p>Maîtrise d'ouvrage : communes, communautés de communes, privés, associations...</p> <p>Taux de subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes : 70% - Acquisition travaux, équipements : 25% (privés), 30% (communes), 45% (communautés, syndicats, groupement...), - Projet plafonné à 250.000€ de coût éligible, - Subvention plafonnée à 10.000€ pour les privés. <p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation d'une analyse d'opportunité des projets de création, - réalisation d'un audit énergétique pour toute intervention sur un équipement dont le coût excède 300.000€, - les hébergements qui relèvent de la politique touristique du Conseil régional (CAP Hébergement) ne pourront pas être financés au titre du contrat régional de pays. - Avis de la Direction du Tourisme du Conseil régional requis sur les projets - Les taux proposés pour la maîtrise d'ouvrage publique sont appliqués à condition de constater une part bois significative, ou pour des projets inscrits dans une démarche HQE. A défaut le taux de subvention régionale sera réduit de 15 points - En outre, la fourniture d'une étude d'opportunité sera 		<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</p> <p>1 opération soutenue : diversifier l'offre d'accueil du camping de Neung-sur-Beuvron vers:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les groupes : création d'une salle commune fermée, un grill, équipements ménagers... - les pêcheurs : création d'un ponton de pêche sur le Beuvron. <p>Une valorisation du bois et des entreprises locales (savoir-faire) a été réalisée (charpente, ossature, bardage, ponton) ; d'où un coût de réalisation plus élevé qu'initialement estimé. Le camping comprend 80 emplacements et 4 locations, il a enregistré 500 nuitées en 2009.</p> <p>Projet réalisé :</p> <p style="text-align: center;">Accueil de groupe (camping)</p> <table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Commune de Neung-sur-Beuvron</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>116.591 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subv :</td> <td>75.000 €</td> </tr> <tr> <td>Taux :</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>22.500 €</td> </tr> </table> <p>Ce camping comprend 80 emplacements et 4 locatifs, 9 500 nuitées ont été enregistrées en 2009.</p>			Maître d'ouvrage :	Commune de Neung-sur-Beuvron	Coût total :	116.591 €	Dépense subv :	75.000 €	Taux :	30%	Subvention :	22.500 €	<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays :</p> <p>En cohérence avec la politique régionale spécifique (CAP Hébergement), les projets éligibles au Contrat sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les hébergements de groupes en MO privée, - l'hôtellerie de plein air, les aires d'accueil de camping cars et les hébergements de groupe relevant d'une MO publique ou associative dans le cas d'une carence de l'initiative privée et dans le cas d'une gestion professionnelle. - Labellisation 2 épis (ou autre label) minimum. - Subvention aux privés pouvant être portée à 50 000 € dans le cas de projets touristiques dont le rayonnement est avéré. <p>Maintien des autres modalités initiales.</p> <p>Opérations abandonnées :</p> <p>Création d'une aire de services (camping cars)</p> <table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Commune de Theillay</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>11.250 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>11.200 €</td> </tr> <tr> <td>Taux de subvention :</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>3.300 €</td> </tr> </table> <p>Création d'un gîte équestre</p> <table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Commune de Nouan-le-Fuzelier</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>225.000 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>225.000 €</td> </tr> <tr> <td>Taux de subvention :</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>67.500 €</td> </tr> </table>			Maître d'ouvrage :	Commune de Theillay	Coût total :	11.250 €	Dépense subventionnable :	11.200 €	Taux de subvention :	30%	Subvention :	3.300 €	Maître d'ouvrage :	Commune de Nouan-le-Fuzelier	Coût total :	225.000 €	Dépense subventionnable :	225.000 €	Taux de subvention :	30%	Subvention :	67.500 €
Maître d'ouvrage :	Commune de Neung-sur-Beuvron																																				
Coût total :	116.591 €																																				
Dépense subv :	75.000 €																																				
Taux :	30%																																				
Subvention :	22.500 €																																				
Maître d'ouvrage :	Commune de Theillay																																				
Coût total :	11.250 €																																				
Dépense subventionnable :	11.200 €																																				
Taux de subvention :	30%																																				
Subvention :	3.300 €																																				
Maître d'ouvrage :	Commune de Nouan-le-Fuzelier																																				
Coût total :	225.000 €																																				
Dépense subventionnable :	225.000 €																																				
Taux de subvention :	30%																																				
Subvention :	67.500 €																																				

nécessaire pour tout projet de création de nouveaux hébergements de groupe (ne concerne pas les projets de réhabilitation ou d'extension).

Opérations identifiées :

Création d'un gîte équestre

Maître d'ouvrage :	Commune de Nouan-le-Fuzelier
Coût total :	225.000 €
Dépense subventionnable :	225.000 €
Taux de subvention :	30%
Subvention :	67.500 €

Gîte de groupe (phase 3)

Maître d'ouvrage :	Commune de Montrieux-en-Sologne
Coût total :	48.750 €
Dépense subventionnable :	48.666 €
Taux de subvention :	30%
Subvention :	14.600 €

Accueil de groupe (camping)

Maître d'ouvrage :	Commune de Neung-sur-Beuvron
Coût total :	75.000 €
Dépense subventionnable :	75.000 €
Taux de subvention :	30%
Subvention :	22.500 €

Création d'une halte camping-cars

Maître d'ouvrage :	Commune de Lamotte-Beuvron
Coût total :	10.000 €
Dépense subventionnable :	10.000 €
Taux de subvention :	30%
Subvention :	3.000 €

Création d'une aire de services (camping cars)

Maître d'ouvrage :	Commune de Theillay
Coût total :	11.250 €
Dépense subventionnable :	11.200 €
Taux de subvention :	30%
Subvention :	3.300 €



Valorisation du bois construction pour cette salle commune de Neung-sur-Beuvron (camping).

Opérations modifiées :

Coût réévalué.

Gîte de groupe (phase 3)

Maître d'ouvrage :	Commune de Montrieux-en-Sologne
Coût total :	60.786 €
Dépense subventionnable :	60.666 €
Taux de subvention :	30%
Subvention :	18.200 €

Création d'une halte camping-cars

Maître d'ouvrage :	Commune de Lamotte-Beuvron
Coût total :	15.000 €
Dépense subventionnable :	15.000 €
Taux de subvention :	30%
Subvention :	4.500 €

Opérations pressenties :

Création d'une halte camping-cars

Maître d'ouvrage : Commune de Vernou-en-Sologne (coût total estimé : 24.300 €)

Par la création de cet équipement, la commune souhaite conforter son offre d'hébergement touristique (aire naturelle de camping).

Réhabilitation du camping 2*

Maître d'ouvrage : Commune de Nouan-le-Fuzelier (coût total estimé : 300.000 €)

Le camping doit faire l'objet d'une réhabilitation importante pour :

- maintenir une qualité d'accueil à la hauteur de son classement,
- développer des activités (équipements) pour diversifier son offre.

Création d'un gîte équestre

Maître d'ouvrage : M. et Mme HERBEAU à Neung-sur-Beuvron (coût total estimé : 300.000 €)
Après une étude de faisabilité concluante, les porteurs du projet vont engager la réhabilitation d'une "ferme modèle" (inscrite au patrimoine). Cette contrepartie financière régionale permettra de lever

					une aide complémentaire au titre du FEADER.																															
7. B/ conforter la pratique d'activités spécifiques complémentaires.	87.400 €	5.200 €	0 €	82.200 €	- 82.200 €	0 €	5 200 €																													
<p>Afin de conforter la pratique touristiques (randonnées...) initiée par le pays, il est important de soutenir les projets concourant à la structuration d'une offre touristique (circuits de randonnées équestres par exemple), l'accueil de nouvelles cibles (enfants, handicapés...), la création de nouveaux produits...</p> <p>Nature des investissements : (pas nécessairement en prise directe avec un hébergement).</p> <ul style="list-style-type: none"> - études, ingénierie, définition de circuits, réalisation de fiches produits... - équipements (boxes, local vélo, passerelles, balisage...), acquisition de matériels spécifiques (barres d'attache, jeux d'enfants...)... - pour la pratique d'activités spécifiques (randonnées, chasse, pêche, observation...)... <p>Maîtrise d'ouvrage : collectivités (communauté de communes, communes, pays...), associations, privés (propriétaires gîtes, campings...), exploitants et groupement agricoles...</p> <p>Taux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - études, réalisation de fiches, définition de circuits (uniquement pour les maîtres d'ouvrage collectifs), ... 60% - équipements, acquisition de matériels spécifiques : taux 45% (pays, communautés de communes), 30% (communes, associations, groupements), 25% (privés, exploitants...). <p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plafond de 10.000€ de subvention pour les privés <p>Les projets devront s'inscrire dans une réelle prestation touristique, au regard des carences de l'offre existante.</p> <p>Opération identifiée :</p> <p style="text-align: center;">Circuits équestres géo-référencés</p> <table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Pays de Grande Sologne</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>12.700 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>12.700 €</td> </tr> <tr> <td>Taux de subvention :</td> <td>60%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>7.600 €</td> </tr> </table>		Maître d'ouvrage :	Pays de Grande Sologne	Coût total :	12.700 €	Dépense subventionnable :	12.700 €	Taux de subvention :	60%	Subvention :	7.600 €	<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un produit soutenu dans le domaine équestre. <p>Projets réalisés :</p> <p>Accueil équestre (carrière, boxes...)</p> <table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>M. et Mme HERBEAU (Neung-sur-Beuvron)</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>20.990 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subv :</td> <td>20.800 €</td> </tr> <tr> <td>Taux :</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>5.200 €</td> </tr> </table> <p>L'équipement permettra, lorsque l'hébergement sera réalisé, d'accueillir des cavaliers randonneurs ou en formation.</p> <p>Le projet de circuits équestres géo référencés porté par le Pays de Grande Sologne a été engagé, sans financement régional, sur le programme européen LEADER+. L'élaboration des itinéraires équestres du Pays a pris du retard du fait de l'engagement, au niveau départemental, du schéma départemental des itinéraires équestres.</p> <p>Une randonnée équestre organisée par le Pays en septembre 2008 à Neung-sur-Beuvron réunissant 81 participants avait permis d'annoncer l'engagement de ce projet en présence des représentants de la Fédération Française d'Equitation. La deuxième édition qui se tiendra à Chaumont-sur-Tharonne en septembre prochain dans le cadre de la journée du cheval permettra de présenter le produit final consultable via Internet.</p>			Maître d'ouvrage :	M. et Mme HERBEAU (Neung-sur-Beuvron)	Coût total :	20.990 €	Dépense subv :	20.800 €	Taux :	25%	Subvention :	5.200 €	<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays :</p> <p>Il est souhaité un maintien des modalités sans affectation de crédits.</p> <p>Opération abandonnée :</p> <p>Circuits équestres géo-référencés</p> <table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Pays de Grande Sologne</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>12.700 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>12.700 €</td> </tr> <tr> <td>Taux de subvention :</td> <td>60%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>7.600 €</td> </tr> </table>		Maître d'ouvrage :	Pays de Grande Sologne	Coût total :	12.700 €	Dépense subventionnable :	12.700 €	Taux de subvention :	60%	Subvention :	7.600 €
Maître d'ouvrage :	Pays de Grande Sologne																																			
Coût total :	12.700 €																																			
Dépense subventionnable :	12.700 €																																			
Taux de subvention :	60%																																			
Subvention :	7.600 €																																			
Maître d'ouvrage :	M. et Mme HERBEAU (Neung-sur-Beuvron)																																			
Coût total :	20.990 €																																			
Dépense subv :	20.800 €																																			
Taux :	25%																																			
Subvention :	5.200 €																																			
Maître d'ouvrage :	Pays de Grande Sologne																																			
Coût total :	12.700 €																																			
Dépense subventionnable :	12.700 €																																			
Taux de subvention :	60%																																			
Subvention :	7.600 €																																			

Axe 6- Action 8 Développer l'offre touristique et de loisirs valorisant les ressources naturelles et culturelles.	Dotation réservée	Crédits Engagés	Crédits mandatés	Crédits Disponibles	Réduction/ Abondement	Reste à engager	Enveloppe totale															
	1 106 600 €	248 200 €	217 500 €	858 400 €	- 304 000 €	554 400 €	802 600 € (dont 302 700 € Fonds sud)															
8.A/ structuration et promotion de l'offre.	217.600 €	0 €	0 €	217.600 €	- 217 600 €	0 €	0 €															
<p>Capitaliser et diffuser l'offre du Pays, élaborer des synergies (mise en réseau d'acteurs, élaboration de produits...), rechercher des partenariats...</p> <p>Nature des investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études de faisabilité, mise en réseau d'acteurs... - acquisition immobilières, - travaux de construction, d'extension, de réhabilitation, - aménagements intérieurs et extérieurs, traitement des abords, - équipements spécifiques, matériels... <p>Maîtrise d'ouvrage : intercommunalités (pays, communautés de communes, syndicats), associations.</p> <p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation d'une analyse de faisabilité pour la création d'un office de pôle, - réalisation d'un audit énergétique pour toute intervention sur un équipement dont le coût excède 300.000€ - avis de la direction du tourisme du Conseil régional requis sur les projets - au titre de l'ingénierie, ne seront éligibles que les études et prestations confiées à un tiers, et non les travaux en régie. <p>Taux de subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études, ingénierie : 75% - acquisition travaux, équipements : 30% <p>Opération identifiée :</p> <p>Office de pôle</p> <table border="1" data-bbox="47 1278 810 1428"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>CCom Sologne des Rivières</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>840.000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>650.000 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>30%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>195.000 €</td></tr> </table>	Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des Rivières	Coût total :	840.000 €	Dépense subventionnable :	650.000 €	Taux de subvention :	30%	Subvention :	195.000 €	<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</p> <p>La CCom de la Sologne des Rivières a développé sa compétence touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en transformant l'office de tourisme communal de Salbris en office de tourisme « Sologne des Rivières » (un site internet soutenu par le programme LEADER a été créé), - en l'installant dans de nouveaux locaux plus spacieux situés sur l'axe principal. <p>Cette installation dans des locaux existants n'a pas fait l'objet de demande de subvention particulière. Le projet initial prévoyait l'acquisition et la réhabilitation d'un bâtiment désaffecté : ce projet n'est plus d'actualité dans le cadre du contrat.</p>	<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays : Il est souhaité un maintien des modalités sans affectation de crédits.</p> <p>Opération abandonnée :</p> <p>Office de pôle</p> <table border="1" data-bbox="1478 596 2101 778"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>CCom Sologne des Rivières</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>840.000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>650.000 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>30%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>195.000 €</td></tr> </table>	Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des Rivières	Coût total :	840.000 €	Dépense subventionnable :	650.000 €	Taux de subvention :	30%	Subvention :	195.000 €
Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des Rivières																					
Coût total :	840.000 €																					
Dépense subventionnable :	650.000 €																					
Taux de subvention :	30%																					
Subvention :	195.000 €																					
Maître d'ouvrage :	CCom Sologne des Rivières																					
Coût total :	840.000 €																					
Dépense subventionnable :	650.000 €																					
Taux de subvention :	30%																					
Subvention :	195.000 €																					

8. B / conforter le réseau de maisons à thème.	70.400 €	30.700 €	0 €	39.700 €	+ 23.400 €	63 100 €	93 800 €																																																																	
<p>Nature des investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études, définition de projets (étude de faisabilité, définition des projets pédagogiques...) - équipement et aménagement complémentaire des maisons existantes favorisant un meilleur accueil, - les dépenses liées à la présence sur des manifestations ne sont pas éligibles. - Chaque dossier devra exposer les conséquences de l'investissement sur l'emploi ainsi que les modes de gestion et d'animation retenus. <p>Maîtrise d'ouvrage et taux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études, définition de projets : communes, communautés, association gestionnaire ; taux 75%. - Guide technique, bornes interactives... : communes, communautés, association gestionnaire ; taux 60% - Traitement des abords : collectivités, association gestionnaire : taux 25%, - Equipements, association gestionnaire : taux 40% <p>Opérations identifiées :</p> <p>Maison des Beauharnais (étude)</p> <table border="1" data-bbox="47 842 813 1029"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>Commune de La Ferté-Beauharnais</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>30.000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>30.000 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>75%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>22.500 €</td></tr> </table> <p>Maison du bois (étude)</p> <table border="1" data-bbox="47 1086 813 1241"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>Commune de Millançay</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>30.000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>30.000 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>75%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>22.500 €</td></tr> </table> <p>Maison du cerf (intégration paysagère...)</p> <table border="1" data-bbox="47 1283 813 1437"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>Commune de Villeny</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>15.000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>15.000 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>3.700 €</td></tr> </table>	Maître d'ouvrage :	Commune de La Ferté-Beauharnais	Coût total :	30.000 €	Dépense subventionnable :	30.000 €	Taux de subvention :	75%	Subvention :	22.500 €	Maître d'ouvrage :	Commune de Millançay	Coût total :	30.000 €	Dépense subventionnable :	30.000 €	Taux de subvention :	75%	Subvention :	22.500 €	Maître d'ouvrage :	Commune de Villeny	Coût total :	15.000 €	Dépense subventionnable :	15.000 €	Taux de subvention :	25%	Subvention :	3.700 €	<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 projet sur 7 engagé via le contrat : certains objectifs identifiés ont été réalisés hors contrat via les fonds LEADER+ <p>Projet réalisé :</p> <p>Maison Eugène Labiche (parcours intellectuel)</p> <table border="1" data-bbox="833 504 1480 691"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>Commune de Souvigny-en-Sologne</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>123.130 €</td></tr> <tr><td>Dépense subv :</td><td>117.574 €</td></tr> <tr><td>Taux :</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>30.700 €</td></tr> </table> <p>Le projet fait état d'un surcoût important dû :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la globalisation du projet avec celui de la valorisation de l'arboretum (action 8.D), - à l'installation d'un système d'éclairage conçu en concertation avec l'entreprise LITA (Lamotte-Beuvron/Philips) intégrant des critères Développement Durable. Cet objectif ayant été sollicité dans le cadre du programme LEADER « éco-innovation », une subvention européenne a été octroyée. <p>En 2009, le Pays de Grande Sologne a décidé, grâce à des fonds LEADER, de financer la présence des 3 Maisons à thèmes du Pays sur un salon régional des Comités d'entreprises (dépliant commun, stand équipé). Ce salon s'est tenu en octobre dernier, sur 3 jours, à Orléans. Il constitue une première étape d'une coopération entre les 3 sites.</p>	Maître d'ouvrage :	Commune de Souvigny-en-Sologne	Coût total :	123.130 €	Dépense subv :	117.574 €	Taux :	25%	Subvention :	30.700 €	<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays : Maintien des modalités initiales.</p> <p>Opérations abandonnées :</p> <p>Maison du bois (étude)</p> <table border="1" data-bbox="1480 373 2148 560"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>Commune de Millançay</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>30.000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>30.000 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>75%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>22.500 €</td></tr> </table> <p>Cette opération proposée par la mandature précédente ne correspond pas aux objectifs de la nouvelle municipalité.</p> <p>Maison du cerf (intégration paysagère...)</p> <table border="1" data-bbox="1480 691 2148 877"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>Commune de Villeny</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>15.000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>15.000 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>25%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>3.700 €</td></tr> </table> <p>Le projet doit être revu dans un contexte plus global (centre bourg) après la réalisation du réseau de chaleur au bois (conduites).</p> <p>Opérations maintenues :</p> <p>Maison des Beauharnais (étude)</p> <table border="1" data-bbox="1480 1043 2148 1262"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>Commune de La Ferté-Beauharnais</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>30.000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>30.000 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>75%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>22.500 €</td></tr> </table> <p>Le cahier des charges de l'étude a été rédigé en globalisant différents objectifs au-delà de l'unique thématique des Beauharnais.</p> <p>Maison des étangs (muséographie, accès handicapés)</p>	Maître d'ouvrage :	Commune de Millançay	Coût total :	30.000 €	Dépense subventionnable :	30.000 €	Taux de subvention :	75%	Subvention :	22.500 €	Maître d'ouvrage :	Commune de Villeny	Coût total :	15.000 €	Dépense subventionnable :	15.000 €	Taux de subvention :	25%	Subvention :	3.700 €	Maître d'ouvrage :	Commune de La Ferté-Beauharnais	Coût total :	30.000 €	Dépense subventionnable :	30.000 €	Taux de subvention :	75%	Subvention :	22.500 €
Maître d'ouvrage :	Commune de La Ferté-Beauharnais																																																																							
Coût total :	30.000 €																																																																							
Dépense subventionnable :	30.000 €																																																																							
Taux de subvention :	75%																																																																							
Subvention :	22.500 €																																																																							
Maître d'ouvrage :	Commune de Millançay																																																																							
Coût total :	30.000 €																																																																							
Dépense subventionnable :	30.000 €																																																																							
Taux de subvention :	75%																																																																							
Subvention :	22.500 €																																																																							
Maître d'ouvrage :	Commune de Villeny																																																																							
Coût total :	15.000 €																																																																							
Dépense subventionnable :	15.000 €																																																																							
Taux de subvention :	25%																																																																							
Subvention :	3.700 €																																																																							
Maître d'ouvrage :	Commune de Souvigny-en-Sologne																																																																							
Coût total :	123.130 €																																																																							
Dépense subv :	117.574 €																																																																							
Taux :	25%																																																																							
Subvention :	30.700 €																																																																							
Maître d'ouvrage :	Commune de Millançay																																																																							
Coût total :	30.000 €																																																																							
Dépense subventionnable :	30.000 €																																																																							
Taux de subvention :	75%																																																																							
Subvention :	22.500 €																																																																							
Maître d'ouvrage :	Commune de Villeny																																																																							
Coût total :	15.000 €																																																																							
Dépense subventionnable :	15.000 €																																																																							
Taux de subvention :	25%																																																																							
Subvention :	3.700 €																																																																							
Maître d'ouvrage :	Commune de La Ferté-Beauharnais																																																																							
Coût total :	30.000 €																																																																							
Dépense subventionnable :	30.000 €																																																																							
Taux de subvention :	75%																																																																							
Subvention :	22.500 €																																																																							

Maison du cerf (borne interactive...)

Maître d'ouvrage :	GIC du Cosson (association gestionnaire)
Coût total :	15.318 €
Dépense subventionnable :	15.166 €
Taux de subvention :	60%
Subvention :	9.100 €

Maison Eugène Labiche (parcours intellectuel)

Maître d'ouvrage :	Commune de Souvigny-en-Sologne
Coût total :	15.000 €
Dépense subventionnable :	14.800 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	3.700 €

Maison des étangs (livrets pédagogiques, numérisation...)

Maître d'ouvrage :	Amis du patrimoine de Saint-Viâtre (association gestionnaire)
Coût total :	6.440 €
Dépense subventionnable :	6.333 €
Taux de subvention :	60%
Subvention :	3.800 €

Maison du braconnage (montage sonore, arbre du braconnier)

Maître d'ouvrage :	Amis de la maison du braconnage (association gestionnaire)
Coût total :	8.600 €
Dépense subventionnable :	8.500 €
Taux de subvention :	60%
Subvention :	5.100 €

Maître d'ouvrage :	Amis du patrimoine de Saint-Viâtre
Coût total :	6.440 €
Dépense subventionnable :	6.333 €
Taux de subvention :	60%
Subvention :	3.800 €

Hors contrat régional, sur crédits LEADER, la Maison des étangs a fait l'objet d'aménagements spécifiques pour permettre l'accueil de visiteurs handicapés (en maîtrise d'ouvrage communale).



D'autres aménagements seront nécessaires pour compléter l'offre de produits (handicapés, jeune public...).

Opérations modifiées :

Coût revu à la baisse.

Maison du cerf (borne interactive...)

Maître d'ouvrage :	GIC du Cosson (association gestionnaire)
Coût total :	12.000 €
Dépense subventionnable :	12.000 €
Taux de subvention :	60%
Subvention :	7.200 €

Certains équipements prévus initialement ont été réalisés dans le cadre du programme LEADER+ ou grâce à des partenariats locaux entre prestataires touristiques.

Coût revu à la hausse.

Maison du braconnage (montage sonore, arbre du braconnier)

Maître d'ouvrage :	Amis de la maison du braconnage (association gestionnaire)
Coût total :	20.000 €
Dépense subventionnable :	20.000 €
Taux de subvention :	60%
Subvention :	12.000 €

					<p>Opérations pressenties :</p> <p>Création d'un « café des arts » (étude de faisabilité)</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Chaumont-sur-Tharonne (coût total estimé : 29.182 €)</p> <p>Il s'agit d'examiner les ressources de la commune (ateliers d'artistes, étangs communaux, prestataires touristiques, Center Parcs, commerces...) et de proposer un produit touristique innovant intitulé "café des arts". Ce lieu proposerait les produits touristiques, une animation (expositions temporaire, spectacles, contes, jeux de société...) et permettrait le maintien d'une activité commerciale en centre bourg.</p>							
8. C/ « Sologne à vélo ».	480.000 €	0 €	0 €	480.000 €	- 97 500 €	382 500 €	382.500 €					
<p>Nature des investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études de faisabilité, définition de projets (itinéraires, aménagements...), fiches, - acquisition foncières, - aménagements spécifiques (traitement de sols...), traitement des abords et de sécurité, aires d'accueil... - équipements spécifiques (balisages, compteurs...), matériels (parcs, mobiliers...) <p>Maîtrise d'ouvrage : communes, communautés, pays de grande Sologne, privés...</p> <p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cohérence du projet « Sologne à vélo » avec le schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes, le schéma départemental des itinéraires cyclotouristiques, - les aménagements à réaliser devront être issus des préconisations de l'étude qui prendra en compte la localisation des sites touristiques, des hébergements, des activités et des paysages. Il sera en outre tenu compte de l'existence ou de la prévision de réalisation d'itinéraires structurants sur les territoires voisins, sur lesquels, il conviendra de se raccorder pour l'axe principal. <p>Taux de subvention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études : 40 à 75% selon le plan de financement inscrit au titre du pôle d'excellence rurale (PER), - acquisitions : taux unique d'intervention de 40% quelle que soit la nature du maître d'ouvrage (commune, 	<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation du schéma à l'échelle du Pays, - réalisation d'un premier tronçon de l'axe principal ouvert à la circulation fin 2009. <p>Avec la réalisation d'un centre aqualudique sur Dhuizon (action 3.C), le produit « Sologne à vélo » constituent les deux objectifs développés dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale du même nom. La partie inscrite au titre du PER « Sologne à vélo », à savoir la définition du schéma des itinéraires à l'échelle du Pays et l'engagement d'un axe transversal, a été entièrement réalisée.</p> <p>Le schéma « Pays » a été réalisé grâce à des crédits d'Etat (PER) et du Conseil régional : les crédits inscrits au titre du contrat n'ont pas été nécessaires.</p> <p>Les services compétents du Conseil régional ont été associés à la définition du projet « Sologne à vélo ».</p>	<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays : maintien des modalités initiales</p> <p>Opération abandonnée : Car réalisée avec d'autres moyens financiers.</p> <p>Définition des itinéraires</p> <table border="1"> <tr> <td>Maître d'ouvrage :</td> <td>Pays de Grande Sologne</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>40.000 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subventionnable :</td> <td>40.000 €</td> </tr> <tr> <td>Taux de subvention :</td> <td>75%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>30.000 €</td> </tr> </table> <p>Opérations pressenties : Globalement l'enveloppe de crédits initialement prévue (hors étude) est confirmée. Les crédits Fonds sud du contrat à hauteur de 302 700 € seront utilisés pour le financement des opérations portées par la CdC de la Sologne des étangs.</p> <p>Réalisation des itinéraires (1^{ère} tranche : axe principal, PER) Maître d'ouvrage : CCom Sologne des étangs Démarche PER (coût total estimé : 365.153 €)</p>	Maître d'ouvrage :	Pays de Grande Sologne	Coût total :	40.000 €	Dépense subventionnable :	40.000 €	Taux de subvention :	75%	Subvention :	30.000 €
Maître d'ouvrage :	Pays de Grande Sologne											
Coût total :	40.000 €											
Dépense subventionnable :	40.000 €											
Taux de subvention :	75%											
Subvention :	30.000 €											

<p>intercommunalité), compte tenu du caractère par nature intercommunale du projet, de la nécessité d'assurer la continuité des itinéraires, et du fait que la compétence « aménagement de pistes cyclables » ne relève pas de la compétence de l'ensemble des communautés de communes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subvention plafonnée à 10.000€ pour les privés. - Concernant les privés, les projets seront éligibles au taux de 25% pour les équipements liés à l'accueil de cyclotouristes, mais non pour des dépenses liées à l'aménagement d'itinéraires ou à la promotion <p>Opérations identifiées :</p> <p>Définition des itinéraires</p> <table border="1"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>Pays de Grande Sologne</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>40.000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>40.000 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>75%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>30.000 €</td></tr> </table> <p>Réalisation des itinéraires</p> <table border="1"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>Communautés de communes, communes, Pays, syndicat</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>1 160.000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>1.125.000 €</td></tr> <tr><td>Taux de subvention :</td><td>40%</td></tr> <tr><td>Subvention :</td><td>450.000 €</td></tr> </table>	Maître d'ouvrage :	Pays de Grande Sologne	Coût total :	40.000 €	Dépense subventionnable :	40.000 €	Taux de subvention :	75%	Subvention :	30.000 €	Maître d'ouvrage :	Communautés de communes, communes, Pays, syndicat	Coût total :	1 160.000 €	Dépense subventionnable :	1.125.000 €	Taux de subvention :	40%	Subvention :	450.000 €		<p>Réalisation des itinéraires (2^{ème} tranche : boucles complémentaires) Maître d'ouvrage : CCom Sologne des étangs Coût total estimé : 650.000 €)</p> <p>Réalisation des itinéraires (1^{ère} tranche : axe et boucles) Maître d'ouvrage : CCom Coeur de Sologne (coût total estimé : 150.000 €) Les opérations de communication et de promotion ont été précisés à l'issue de l'étude (produits d'audio guidage, coût, complémentarité avec les produits voisins, articulation dans la communication). Elles seront engagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lorsque l'offre sera plus étoffée (boucles/produits), - en cohérence avec le projet régional (vitrine régionale, maîtrise d'ouvrage).
Maître d'ouvrage :	Pays de Grande Sologne																					
Coût total :	40.000 €																					
Dépense subventionnable :	40.000 €																					
Taux de subvention :	75%																					
Subvention :	30.000 €																					
Maître d'ouvrage :	Communautés de communes, communes, Pays, syndicat																					
Coût total :	1 160.000 €																					
Dépense subventionnable :	1.125.000 €																					
Taux de subvention :	40%																					
Subvention :	450.000 €																					
<p>8. D/ découverte du patrimoine et équipement de sites ouverts au public.</p>	<p>338.600 €</p>	<p>217.500 €</p>	<p>217.500</p>	<p>121.100 €</p>	<p>- 12.300 €</p>	<p>108 800 €</p>	<p>326 300 €</p>															
<p>Valoriser les ressources du Pays (patrimoine naturel, culturel, bâti, gastronomique...), aménagement d'espaces publics ou d'espaces récréatifs...</p> <p>Nature des investissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquisition foncière, - études, définition de projets, promotion, - aménagement, équipement (sanitaires, kiosque...)... - parcours de découverte (balisage, panneautage, circuit, bornes...), équipements pour activités de plein air (ponton pêche, jeux enfants...), - mise en valeur (éclairage d'édifices...). <p>Maîtrise d'ouvrage : communes, communautés de</p>	<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action : 3 projets réalisés + 1 hors contrat (prévu initialement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 à vocation culturelle (2 phases), - 1 à vocation touristique (pêche), - 2 à vocation pédagogique (zone humide, arboretum). <p>Projets réalisés :</p> <p>Aménagement de l'étang des Gâtz (accueil</p>	<p>Nouvelles modalités proposées par le Pays : maintien des modalités initiales</p> <p>Opérations abandonnées :</p> <p>Découverte d'une zone humide, accueil pêcheurs</p> <table border="1"> <tr><td>Maître d'ouvrage :</td><td>Syndicat du bassin de la Sauldre (sur Villeherviers)</td></tr> <tr><td>Coût total :</td><td>40.000 €</td></tr> <tr><td>Dépense subventionnable :</td><td>40.000€</td></tr> </table>	Maître d'ouvrage :	Syndicat du bassin de la Sauldre (sur Villeherviers)	Coût total :	40.000 €	Dépense subventionnable :	40.000€														
Maître d'ouvrage :	Syndicat du bassin de la Sauldre (sur Villeherviers)																					
Coût total :	40.000 €																					
Dépense subventionnable :	40.000€																					

communes, syndicats, privés, ONF.

Modalités :

- étude, définition de projet, promotion : taux 70% (promotion : uniquement en maîtrise d'ouvrage collective).
- Travaux, matériels... : 25% en MO communale et apparenté (associations, privés, ONF), 40% en MO intercommunale.

Modalités particulières :

a. pour le patrimoine bâti

- les interventions ne peuvent pas concerner de la restauration pure, mais doivent s'inscrire dans un projet de mise en valeur, pouvant intégrer des coûts de restauration,
- Cette mise en valeur peut s'opérer par une animation ou par l'usage, ou par une mise en réseau. Celle-ci devra être précisée avant attribution de l'aide régionale,
- Plaquette liées à la promotion d'un monument exclue,
- Un plafond de subvention par élément de patrimoine de 20.000€ sera appliqué.

b. pour le patrimoine naturel

- la mise en valeur de sites naturels concernera des lieux touristiques ou sites ouverts au public,
- les acquisitions de sites naturels purs seront conditionnées à l'élaboration d'un contrat de gestion du site, élaboré en lien avec le CPNRC (conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre),
- avis de la direction de l'environnement du Conseil régional requis pour les projets de mise en valeur du patrimoine naturel.

Pour le patrimoine culturel, et la pratique d'activités de plein air, les projets seront examinés au regard des modalités d'interventions de la Région. En particulier, compte-tenu du rattachement de l'action à l'axe 6 « confirmer la vocation touristique du pays » ; le lien avec l'attractivité touristique devra être démontré.

Opérations identifiées :

Aménagement de l'étang des Gâtz (accueil pêcheurs)

Maître d'ouvrage :	Commune de Souesmes
Coût total :	150.000 €
Dépense subventionnable :	150.000 €

pêcheurs)

Maître d'ouvrage :	Commune de Souesmes
Coût total :	26 800 €
Dépense subv :	26 800 €
Taux :	25%
Subvention :	6 700 €

Valorisation d'un arboretum

Maître d'ouvrage :	Commune de Souvigny-en-Sologne
Voir action :	8 B (Maison Eugène Labiche)

Parc Cauchoix : 2^{ème} phase

Maître d'ouvrage :	Commune de Nouan-le-Fuzelier
Coût total :	720.000 €
Dépense subv :	720.000 €
Taux :	25%
Subvention :	180.000 €

Parc Cauchoix : 3^{ème} phase

Maître d'ouvrage :	Commune de Nouan-le-Fuzelier
Coût total :	133.953 €
Dépense subv :	123.200 €
Taux :	25%
Subvention :	30.800 €

3 phases ont été nécessaires pour créer, autour du camping, des activités

de loisirs (piscine, tennis) et de la gare, un pôle thématique de promenade et de culture (statues répliques du Louvre sur le thème de la chasse).

Taux de subvention :	40%
Subvention :	16.000 €

Découverte d'une zone humide, accueil pêcheurs

Maître d'ouvrage :	Syndicat du bassin de la Sauldre (sur Pierrefitte-sur-Sauldre)
Coût total :	60.000 €
Dépense subventionnable :	60.000 €
Taux de subvention :	40%
Subvention :	24.000 €

Parcours de découverte dans les villages

Maître d'ouvrage :	Communautés de communes, communes, Pays
Coût total :	35.700 €
Dépense subventionnable :	35.700 €
Taux de subvention :	25-40%
Subvention :	10.700 €

Un seul projet a été réalisé, en maîtrise d'ouvrage communale, hors contrat régional, avec des financements européens LEADER+ : découverte d'un parcours de briques sur la commune de Vouzon.

Mise en valeur d'édifices

Maître d'ouvrage :	Communautés de communes, communes,
Coût total :	112.500 €
Dépense subventionnable :	112.500 €
Taux de subvention :	25-40%
Subvention :	28.100 €

Accueil du public en forêt domaniale

Maître d'ouvrage :	ONF
Coût total :	12.000 €
Dépense subventionnable :	12.000 €

Taux de subvention :	25%
Subvention :	37.500 €
Création d'un arboretum / enfants	
Maître d'ouvrage :	Commune de Theillay
Coût total :	52.500 €
Dépense subventionnable :	52.400 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	13.100 €
Valorisation d'un arboretum	
Maître d'ouvrage :	Commune de Souvigny-en-Sologne
Coût total :	15.000 €
Dépense subventionnable :	14.800 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	3.700 €
Découverte d'une zone humide, accueil pêcheurs	
Maître d'ouvrage :	Syndicat du bassin de la Sauldre (sur Pierrefitte-sur-Sauldre)
Coût total :	60.000 €
Dépense subventionnable :	60.000 €
Taux de subvention :	40%
Subvention :	24.000 €
Découverte d'une zone humide, accueil pêcheurs	
Maître d'ouvrage :	Syndicat du bassin de la Sauldre (sur Villeherviers)
Coût total :	40.000 €
Dépense subventionnable :	40.000€
Taux de subvention :	40%
Subvention :	16.000 €
Parcours de découverte dans les villages	
Maître d'ouvrage :	Communautés de communes, communes, Pays
Coût total :	35.700 €
Dépense subventionnable :	35.700 €
Taux de subvention :	25-40%
Subvention :	10.700 €
Création d'une salle d'exposition, dégustation	
Maître d'ouvrage :	Commune de Vouzon
Coût total :	60.000 €
Dépense subventionnable :	60.000 €

**Projet réalisé hors contrat :
Découverte d'une zone humide**

Maître d'ouvrage :	Commune de Pierrefitte-sur-Sauldre
--------------------	------------------------------------

Le projet qui devait être porté par le syndicat du bassin de la Sauldre a été abandonné et repris en maîtrise d'ouvrage communale, soutenu par des crédits européens (LEADER+). Un aménagement de prairie humide a été réalisé et constitue un nouveau site d'accueil pédagogique sur le territoire.

Plaquette de découverte du « sentier de la petite prairie » :

Erreur !^L

Taux de subvention :	25%
Subvention :	3.000 €
Parc communal « espace détente »	
Maître d'ouvrage :	Commune de Chaumont-sur-Tharonne
Coût total :	18.000 €
Dépense subventionnable :	18.000 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	4.500 €

Opérations maintenues :

Création d'un arboretum / enfants

Maître d'ouvrage :	Commune de Theillay
Coût total :	52.500 €
Dépense subventionnable :	52.400 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	13.100 €

Création d'une salle d'exposition, dégustation

Maître d'ouvrage :	Commune de Vouzon
Coût total :	60.000 €
Dépense subventionnable :	60.000 €
Taux de subvention :	25%
Subvention :	15.000 €

Opérations pressenties :

Aménagement de l' « espace détente »

Maître d'ouvrage : Commune d'Orçay (coût total estimé : 31.887 €)

Les « espaces détente » sont des sites publics, le plus souvent équipés d'un étang ouvert à la pêche et proposant parfois des activités de plein air pour les enfants (jeux). Ils ont fait l'objet d'un schéma à l'échelle de la Sologne dans les années 90. Ils sont fléchés à partir des centres bourgs.

Aménagement des abords du canal de la Sauldre

Maître d'ouvrage : Commune de Lamotte-Beuvron

Taux de subvention :	25%						(coût total estimé : 291.237 €)	
Subvention :	15.000 €						Aménagements prévus : acquisition de terrain, réhabilitation d'une passerelle, définition d'un projet touristique.	
Mise en valeur d'édifices								
Maître d'ouvrage :	Communautés de communes, communes,							
Coût total :	112.500 €							
Dépense subventionnable :	112.500 €							
Taux de subvention :	25-40%							
Subvention :	28.100 €							
Accueil du public en forêt domaniale								
Maître d'ouvrage :	ONF							
Coût total :	12.000 €							
Dépense subventionnable :	12.000 €							
Taux de subvention :	25%							
Subvention :	3.000 €							
Parc Cauchoix : 2^{ème} phase								
Maître d'ouvrage :	Commune de Nouan-le-Fuzelier							
Coût total :	720.000 €							
Dépense subventionnable :	720.000 €							
Taux de subvention :	25%							
Subvention :	180.000 €							
Parc communal « espace détente »								
Maître d'ouvrage :	Commune de Chaumont-sur-Tharonne							
Coût total :	18.000 €							
Dépense subventionnable :	18.000 €							
Taux de subvention :	25%							
Subvention :	4.500 €							
TOTAL AXE 6		Dotations réservées	Crédits Engagés	Crédits mandatés	Crédits Disponibles	Réduction/ Abondement	Reste à engager	Enveloppe totale
		1 304 900 €	275 900 €	240 000 €	1 029 000 €	- 309.900 €	719 100 €	995 000 €

Enveloppe fongible	Dotation réservée	Crédits Engagés	Crédits mandatés	Crédits Disponibles	Réduction/ Abondement	Reste à engager	Enveloppe totale										
	12 300 €	12 300 €	0 €	0 €	40 000 €	40 000 €	52 300 €										
Enveloppe fongible	12.300 €	12.300 €	0 €	0 €	40 000 €	40 000 €	52 300 €										
		<p>Commentaires au regard des critères d'évaluation sur la réalisation de l'action: Action tout juste engagée : évaluation à l'issue de l'action.</p> <p>Projet réalisé :</p> <p>Formation-action (urbanisme et développement durable)</p> <table border="1"> <tr> <td>Maitre d'ouvrage :</td> <td>Pays de Grande Sologne</td> </tr> <tr> <td>Coût total :</td> <td>25.000 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense subv :</td> <td>15.375 €</td> </tr> <tr> <td>Taux :</td> <td>80%</td> </tr> <tr> <td>Subvention :</td> <td>12.300 €</td> </tr> </table> <p>Sur une période de 18 mois, le Pays bénéficie de réunions thématiques orchestrées par le CAUE de Loir-et-Cher : présentation d'expériences, apports de professionnels, visite de salons, réflexions autour de nouveaux projets...</p> <p>Réunion de lancement.</p> <p>Visite du salon EcoBat (mars 2010)</p>			Maitre d'ouvrage :	Pays de Grande Sologne	Coût total :	25.000 €	Dépense subv :	15.375 €	Taux :	80%	Subvention :	12.300 €	<p>L'enveloppe fongible est abondée pour soutenir, le cas échéant, la réalisation de l'étude "Biodiversité".</p>		
Maitre d'ouvrage :	Pays de Grande Sologne																
Coût total :	25.000 €																
Dépense subv :	15.375 €																
Taux :	80%																
Subvention :	12.300 €																
Enveloppe Fongible	12.300 €	12.300 €	0 €	0 €	40 000 €	40 000 €	52 300 €										
TOTAL GLOBAL	5 575.000 €	1 671.600 €	1 215.737 €	3 903.400 €	- 107 900 € + 107 900 €	3 903.400 €	5.575.000 €										